



RAPPORT DE GESTION 2022

TABLE DES MATIERES

	Le mot de la Syndique	9
	Conseil communal	10
	Municipalité	15
1.	ADMINISTRATION GENERALE	20
1.1	Organigramme de la Commune de Cossonay	20
1.2	Ressources humaines	21
1.3	Entreprise formatrice	21
1.4	Office communal de la population	22
1.5	Archives communales	23
2.	POLICE & SECURITE	25
2.1	Police municipale et stationnement	25
2.2	Déprédations	25
2.3	Crise énergétique	25
3.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME	26
3.1	PACom	26
4.	PROMOTION ECONOMIQUE & TOURISME	27
4.1	Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	27
4.2	Marché	27
5.	AFFAIRES SOCIALES	28
5.1	Action sociale	28
5.2	Autres activités du domaine social	29
6.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	30
6.1	Commission communale Agenda 21	30
6.2	Fonds pour le développement durable	31
6.3	Cité de l'énergie	31
7.	TRAITEMENT DES DECHETS	32
7.1	Valorsa SA	32
7.2	Centre de tri des déchets	33
7.2.1	Déchets - statistiques (Borgeaud Transports)	33
7.2.2	Ecopoint de la Vy Neuve	33
7.3	Taxe forfaitaire	33
7.4	Ecorecyclage SA	33
8.	TRANSPORTS & MOBILITE	34
8.1	Transports publics	34
8.2	Arrêts de bus	34
8.3	Mobility	34
8.4	Cartes journalières CFF	35



TABLE DES MATIERES (SUITE)

9.	PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE & FORÊTS	36
9.1	Fleurissement	36
9.2	Parc des Chavannes	36
9.3	Jardins	36
9.4	Domaine et agriculture	36
9.5	Déjections canines	36
9.6	Forêts	37
9.6.1	Forêts communales	37
9.6.2	Groupement forestier	38
9.6.3	Îlot de sénescence	38
10.	ROUTES, CHEMINS & VOIRIE	39
11.	SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION	40
11.1	Eau potable	40
11.2	Eaux claires et usées	41
11.3	Vortex	41
11.4	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz-Daillens-Bettens-Sullens-Bournens (AIEE)	42
12.	SERVICES INDUSTRIELS	43
13.	ÉCOLES	44
13.1	ASICoPe - Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz	44
13.2	ASICOVV - Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge	45
14.	PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	47
14.1	AJERCO	47
14.2	Ludothèque intercommunale de la Venoge	48
14.3	Structure d'accueil parascolaire communale «La Goûtine»	48
14.4	CLAC	48
14.5	PAMtine	48
15.	INTEGRATION ET CULTES	49
15.1	Cours de français	49
15.2	Cultes	49
15.3	Action parrainages Venoge	49
16.	AFFAIRES CULTURELLES	50
16.1	Théâtre du Pré-aux-Moines	50
16.2	Cinéma Casino SA	50
16.3	Bibliothèque communale	51
17.	SANTÉ PUBLIQUE	53
17.1	Plan canicule	53
17.2	Fête nationale	53
17.3	Centre médico-social	53
17.4	Projet d'EMS	53
17.5	Etablissements hospitaliers du nord-vaudois (eHnv)	53



TABLE DES MATIERES (SUITE)

18.	BÂTIMENTS COMMUNAUX	55
18.1	Inventaire	55
18.2	Travaux effectués	55
19.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	57
19.1	Dossiers traités en 2022	57
19.2	Pose de capteurs solaires	58
19.3	Dossiers des autres communes	58
19.4	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme	58
20.	INFORMATIQUE	59
20.1	Infrastructure	59
20.2	Vidéosurveillance	59
21.	DEFENSE INCENDIE ET PROTECTION CIVILE	60
21.1	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)	60
21.2	Organisation régionale de protection civile (ORPC)	62
22.	SPORTS	63
22.1	Tour de France	63
22.2	Clubs sportifs	63
22.3	Station BoxUp	63
22.4	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)	64
22.5	Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)	64
23.	CONCLUSIONS	65

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 14 avril 2022, article 93,

la Municipalité a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2022.

Adopté dans sa séance du 8 mai 2023.

RAPPORT DE GESTION 2022

VILLE DE
COSSONAY

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs,

2022, c'est la première année pleine de la législature avec une nouvelle équipe municipale! Année occupée par de nombreux projets à mettre en route, avec comme guide le programme de législature adopté en 2021.

2022, c'est l'année de «sortie» du covid et la reprise des séances en soirée dans les nombreuses associations intercommunales; c'est la reprise aussi des représentations municipales et des grands rendez-vous tels que la soirée des nouveaux habitants, des jeunes citoyens, des nouveaux retraités, des entreprises. C'est les retrouvailles avec l'Expo de Coss, avec une saison normale du Théâtre du PAM, du cinéma et de toutes les activités culturelles et sportives, c'est le retour des soirées des sociétés locales et des manifestations, avec son lot de POCAMA.

2022, c'est l'année du passage exceptionnel du Tour de France dans les rues de Cossonay, donnant lieu à une belle fête populaire dans la cour du Pré-aux-Moines particulièrement mise en valeur pour l'occasion.

2022, c'est l'année du risque de pénurie d'électricité et de gaz, nous obligeant toutes et tous à revisiter nos habitudes et invitant les collectivités publiques à être exemplaires et à se préparer à des restrictions éventuelles.

2022, c'est le début de la guerre en Ukraine, avec un départ massif de la population ukrainienne vers d'autres pays européens, dont la Suisse et notre canton, ce qui nous invite à plus de solidarité.

2022, c'est une année de vie de notre Commune, que nous vous invitons à découvrir en parcourant ce rapport de gestion.

Valérie Induni
Syndique

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a été présidé par **M. Jacky Cretegnny** jusqu'au 30 juin 2022, puis par **Mme Pascale Meister**, précédemment deuxième vice-présidente, jusqu'à la fin de l'année, M. Christian Rosset ayant quitté le bureau durant l'année.

Au 31 décembre 2022, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations, étaient les suivantes :

Présidente

Pascale Meister

Premier vice-président

Loris Stehlé

Deuxième vice-président

Steve Corminboeuf

Scrutateurs

Marianne Vulliamy

Jonathan Sidler

Scrutateurs-suppléants

Yssam Ben Khelifa

Yann Rime

Huissiers

Pierre Mermoud

Nadia Macaione (huissière-suppléante)

Secrétaire

Delphine Cicchi

Commission de gestion

Barbara Zippo

Jean-Pierre Bernhard

Patrick Baudin

Joey Dias

Diego Marin

Commission des finances

Joachim Cretegnny

Steve Corminboeuf

Cyril Mumenthaler

Pascal Duvoisin

Stephan Hürzeler

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay - Penthalaz (ASICoPe)

Yannick Maury

Sophie Ruchat (suppléante)

Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens, Sullens (A.I.E.E.)

Elisabeth Clément

Loris Stehlé

Joey Dias

Roland Giroud

Nicolas Schlaeppi

David Cornamusaz

Yann Rime

Stephan Marzinotto

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay Veyron-Venoge (ASICOVV)

Sophie Ruchat

Anita Reichen (suppléante)

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes

Didier Reymond

Géraldine Schärer (suppléante)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey

Roland Giroud

Alexis Carrel

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux

Ricardo Magalhaes Da Silva

Eddy Morel

Patrick Oppliger

Elisabeth Clément (suppléante)

Délégués du Conseil communal à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal

Thomas Sigrist

Audrey Antonietti

Jean-Claude Challet

Délégués du Conseil communal à l'AJERCO (Réseau enfance Cossonay et région)

Anne Petermann

Cédric Debétaz (suppléant)



MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

PAR PARTI, PRÉSENTÉS DANS L'ORDRE DÉCROISSANT DU NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(ÉTAT AU 31.12.2022)

LISTE N° 1

Parti socialiste (PS) - Les Verts - Indépendants
de gauche

1	Maury Yannick
2	Girardet Gaël
3	Sidler Jonathan
4	Petermann Anne
5	Rosset Christian
6	Philipona Pierre-Alain
7	Antonietti Audrey
8	Belaïd Pia
9	Clément Elisabeth
10	Huot Jean-Claude
11	Stehlé Loris
12	Duvoisin Pascal
13	Cornut Michel
14	Magalhaes Da Silva Ricardo
15	Marin Diego
16	Hürzeler Stephan
17	Debétaz Cédric

LISTE N° 2

PLR Libéraux-Radicaux

1	Dias Joey
2	Meister Pascale
3	Bosco Ehrbar Renata
4	Brot Laurence
5	Giroud Roland
6	Reichen Anita

LISTE N° 3

Entente de Cossonay

1	Pidoux Sébastien
2	Roseng Romain
3	Schärer Géraldine
4	Morel Eddy
5	Carrel Alexis
6	Zippo Barbara

7	Creteigny Jacky
8	Oppliger Patrick
9	Bernhard Jean-Pierre
10	Schlaeppli Nicolas
11	Blanc Philippe
12	Sigrist Thomas
13	Rime Yann
14	Reymond Didier
15	Creteigny Joachim
16	Leiser Sabine
17	Challet Jean-Claude
18	Cornamusaz David
19	Vulliamy Marianne
20	Rossier André
21	Menoud Hélène
22	Marzinotto Stephan
23	Bachofner Sandrine
24	Ruchat Sophie
25	Leiser Marie-Claire
26	Corminboeuf Steve
27	Giordano Anex Clotilde
28	Baudin Patrick
29	Mumenthaler Cyril
30	Ben Khelifa Yssam

LISTE N° 4

Indépendants

1	Hovsepian Eric
2	Arnold Laurent

Durant l'année 2022, le Conseil communal a siégé à 6 reprises, 1 fois au réfectoire de la CossArena, 1 fois à la salle du Grand Conseil à Lausanne, 2 fois dans la salle de spectacle du Pré-aux-Moines (dont le 20 juin pour cause de canicule) et 1 fois dans sa salle habituelle, située en haut de la Maison de Ville. Il a retrouvé cette salle après la crise sanitaire, pour la première fois, le 31 octobre 2022.

La séance du 7 mai dans la salle du Grand Conseil, organisée par le Président du Conseil communal, M. Jacky Creteigny, a permis de découvrir le Parlement cantonal et sa salle de plenum et de partager une matinée un peu différente avec un trajet commun en bus et un apéritif à la buvette du Grand Conseil.

PRÉAVIS MUNICIPAUX

8 préavis ont été présentés au Conseil communal durant l'année :

01/2022	Préavis municipal relatif à la création d'un point i à l'Hôtel Le Funi
02/2022	Préavis municipal relatif à la vente partielle de la parcelle communale n° 42 à M. et Mme David et Jacinta Lopes Caetano
03/2022	Préavis municipal relatif à un crédit global pour les études en lien avec la mise en oeuvre du Plan général d'évacuation des eaux
04/2022	Préavis municipal concernant les comptes de l'année 2021
05/2022	Préavis municipal relatif à l'acquisition et à l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions et parts sociales immobilières
06/2022	Préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2023
07/2022	Préavis municipal relatif au budget 2023 de la Bourse communale
08/2022	Préavis municipal relatif à la création d'un appartement dans l'ancien abattoir communal sis à la rue du Four 15

Par ailleurs, les membres du Conseil communal ont déposé plusieurs objets :

11.05.2022	Motion «Pour voir la nuit», déposée par Audrey Antonietti et Thomas Sigrist
29.08.2022	Postulat «Pour la création d'une zone de rencontre 20 km/h Rue des Laurelles-Rue Neuve / Vivons bien, levons le pied!», déposé par Anne Petermann
29.08.2022	Interpellation «Quelles mesures pour endiguer le nombre croissant d'incivilités et de littering commis à Cossonay», déposée par Yssam Ben Khelifa, Jean-Pierre Bernhard, Steve Corminboeuf et Thomas Sigrist
31.10.2022	Interpellation «Notre Funi préféré», déposée par Diego Marin et consorts
12.12.2022	Motion « Pour plus de propreté et de civisme», déposée par Yssam Ben Khelifa, Jean-Pierre Bernhard, Steve Corminboeuf et Thomas Sigrist

La Municipalité a répondu aux objets suivants (hors simples questions):

- Réponse au postulat Corminboeuf, Maury et Sigrist «Pour un urbanisme durable et préventif»
- Réponse au postulat Corminboeuf, Maury et Sigrist « Pour une amélioration de la desserte en transports publics de la Commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes»
- Réponse à l'interpellation Maury et Antonietti «Pour une commune de Cossonay verdoyante»
- Réponse à l'interpellation Philipona «Fourniture de gaz suite à l'agression de l'Ukraine»
- Réponse à la question Baudin «Réflexion globale et concertée sur la circulation routière, arrêts de bus et passages piétons»
- Réponse à l'interpellation Ben Khelifa, Bernhard, Corminboeuf et Sigrist «Quelles mesures pour endiguer le nombre croissant d'incivilités et de littering commis à Cossonay?»
- Réponse à l'interpellation Marin et consorts « Notre Funi préféré»

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu 42 séances régulières, le lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers, dont l'étude du budget 2023 et des comptes 2021.



MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

Valérie Induni
Syndique

Bernard Ebener
Vice-président

Claude Moinat
Municipal

Florence Texier-Claessens
Municipale

Philippe Zufferey
Municipal

DICASTÈRES

Administration générale
Police et sécurité
Aménagement du territoire et urbanisme
Promotion économique
Affaires sociales

Protection de l'environnement et développement durable
Traitement des déchets
Transports et mobilité
Parcs, jardins, domaines, agriculture et forêts

Finances
Routes, chemins et voirie
Service de l'eau et de l'épuration
Services industriels

Ecoles
Petite enfance et jeunesse
Intégration et cultes
Affaires culturelles
Santé publique

Bâtiments communaux
Police des constructions
Informatique
Défense Incendie et protection civile
Sports

ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES

Nom	REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE COSSONAY	QUALITÉ
AIEE Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées	Claude Moinat	Membre du CODIR, Président
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
AIPCV Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge	Pas de membre au COPIL	-
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
AJERCO Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal (suppléante)
ARASMAC Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	Valérie Induni	Membre du CODIR, Présidente
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ARCAM Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges	Valérie Induni	Membre du CODIR
ASICoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay - Penthalaz	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ASICOV Association Scolaire Intercommunale Cossonay Veyron - Venoge	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal (suppléante)
ASPIC Association de la Piscine Intercommunale des Chavannes	Philippe Zufferey	Membre du CODIR
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
ASPMAD Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile	Florence Texier-Claessens	Présence aux assemblées
Cinéma Casino	Claude Moinat	Président du Conseil d'administration
	Florence Texier-Claessens	Présence aux assemblées
EHN Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois	Florence Texier-Claessens	Présence aux assemblées
Groupement Forestier	Bernard Ebener	Président du Comité
	Claude Moinat	Membre
Paroisse catholique Comité de gestion	Florence Texier-Claessens	Membre

Nom	REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE COSSONAY	QUALITÉ
Intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat	Membre
	Bernard Ebener	Membre
Ludothèque intercommunale de la Venoge Commission de gestion	Florence Texier-Claessens	Membre
Transports MBC SA Morges-Bière-Cossonay	Valérie Induni	Membre du Conseil d'administration
	Bernard Ebener	Présence aux assemblées
ORPC Protection civile district de Morges	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Suppléant
RSNB Réseau Santé Nord Broye	Florence Texier-Claessens	Membre du Comité
SDIS Service Défense Incendie et Secours	Philippe Zufferey	Membre du CODIR
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Suppléant
TCS Touring Club Suisse	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil d'administration
SAPJV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois	Claude Moinat	Membre du Conseil d'administration
	Bernard Ebener	Présence aux assemblées
UCV Union des Communes Vaudoises	Valérie Induni	Membre du Conseil des 50

GROUPES DE TRAVAIL

Réfection de la gare de Cossonay-Penthalaz	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Membre
Circulation et mobilité dans le bassin versant du Centre régional de Cossonay-Penthalaz	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Membre
Optimisation de l'offre en transports publics du bassin de la Venoge	Bernard Ebener	Membre
Mobilité électrique (ARCAM)	Bernard Ebener	Membre
	Philippe Zufferey	Membre

COMMISSION MUNICIPALE

Commission de police	Valérie Induni	Membre
	Bernard Ebener	Membre
	Philippe Zufferey	Membre
	Claude Moinat	Membre suppléant
	Florence Texier-Claessens	Membre suppléante

AUTRES REPRESENTATIONS

Fondation Ecole de musique de Cossonay (EMCC)	Valérie Induni	Membre du Conseil de Fondation
Morges Région Tourisme	Valérie Induni	Participation aux AG
	Camille Destraz (invitée)	Participation aux AG
Fondation Equitim, logements à loyers modérés, route de Morges	Valérie Induni	Membre du Conseil de Fondation
Coopérative PrimaVesta, logements protégés, chemin du Passoir	Valérie Induni	Membre du Conseil de la coopérative
Valorsa SA	Bernard Ebener	Membre du Conseil d'administration
	Claude Moinat	Participation aux AG
Comité Coss'Info	Bernard Ebener	Président du Comité

PROGRAMME DE LEGISLATURE

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2021-2026, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. Dans le cadre de ce programme de législature, les actions suivantes, prévues en 2022, ont été réalisées:

1 VERS UN DEVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITE

- Préparation du projet d'arrêt de bus au Bicentenaire;
- Réfection de bandes cyclables à la route de Morges;
- PACom: étude du retour d'examen préalable et déterminations municipales, reprise du plan de mobilité douce pour une intégration partielle dans le plan d'affectation, étude des possibilités de LUP (logement d'utilité publique) à intégrer dans le plan, contacts avec le bureau Urbaplan et planification des étapes jusqu'à la mise à l'enquête;
- Projet SANU et réflexions avec les écoles pour la future place de jeux;
- Création d'une zone de sénescence dans les bois du Sépey;
- Libération du pied des arbres au PAM avec la commission Agenda 21 et plantation d'arbustes;
- Proposition d'engagement d'un délégué au développement durable au budget 2023 (refusée par le Conseil communal);
- Proposition de donner à la Municipalité une compétence financière générale pour l'exercice du droit d'emption (refusée par le Conseil communal);
- Demande d'offre pour un objectif logement communal, intégration au budget 2023;
- Préparation du projet de création d'un d'appartement dans un ancien abattoir;
- Changement du revêtement bitumeux à la route de Morges.

2 EN ROUTE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Poursuite de la politique d'encouragement à la transition énergétique avec de nouvelles subventions du fonds de développement durable dès le 1^{er} janvier 2023: remorque enfant pour vélo, scooter électrique, installation de récupération des eaux de pluie, augmentation de la subvention minimum pour la mobilité (CHF 50.-);
- Mise à l'enquête du vortex;
- Avancement des statuts de l'association intercommunale de Vy-de-Mauraz;
- Informations aux commerces pour les inciter à éteindre les lumières la nuit, en lien avec les lois cantonales;
- Etudes pour éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit.

3 FAIRE RAYONNER COSSONAY COMME CENTRE RÉGIONAL

- Distribution de bons d'achat dans les commerces locaux, en compensation partielle de l'augmentation de la taxe déchets;
- Création du point I;
- Promotion de la bibliothèque, du théâtre et du cinéma.

4 ENSEMBLE À COSSONAY

- Installation d'une box de matériel sportif au PAM;
- Réouverture du CLAC avec une nouvelle équipe;
- Prise de contact pour le label «Ville amie des enfants», intégration au budget 2023.

5 UNE ADMINISTRATION COMMUNALE TOURNÉE VERS LE FUTUR

- Redéfinition de la politique informatique;
- Préparation de fiches de fonction pour les postes de l'administration;
- Introduction d'un système de fixation du salaire d'entrée des collaborateurs;
- Organisation d'une séance d'information publique pour le vortex.

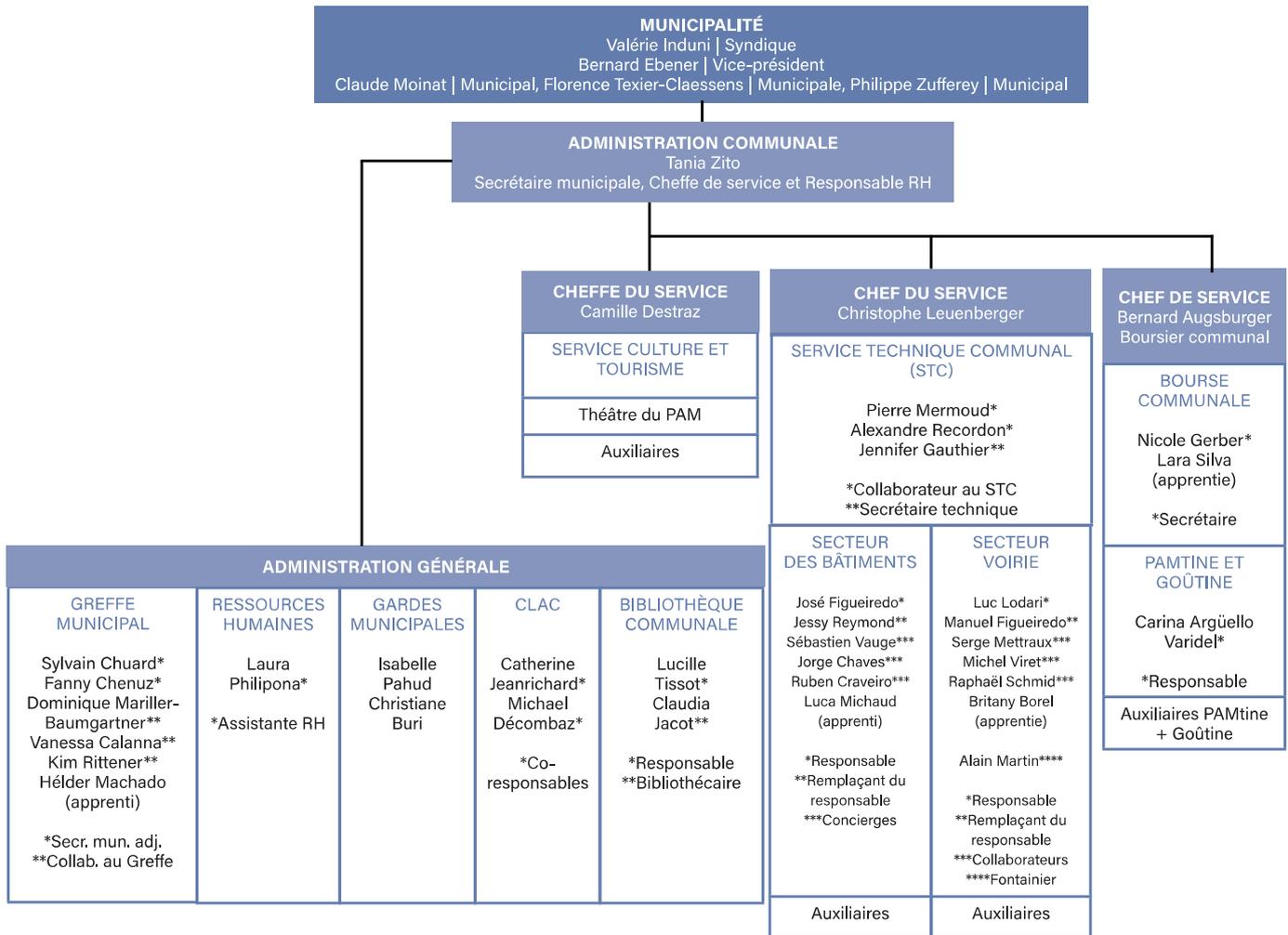
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY

Au printemps 2022, le Conseil fédéral a levé les dernières mesures sanitaires obligatoires liées au Covid-19. La suppression de l'isolement pour les personnes infectées et l'abandon du port du masque dans les transports publics et les établissements de santé ont permis un retour à la normale du rapport au travail. Les activités dans tous les domaines économiques ont vite repris un rythme normal, voire plus soutenu.

Confrontées à l'évolution perpétuelle, les ressources humaines riches et variées de la Commune s'adaptent aux changements nécessaires.

Au niveau de l'organigramme de la Commune, la bibliothèque a été rattachée à l'administration générale.



1.2 RESSOURCES HUMAINES

Un poste d'assistante en ressources humaines a été créé afin de gérer le suivi des dossiers du personnel et assister la Municipalité dans le recrutement de collaborateurs. Il est occupé par Mme Laura Philipona depuis le 1^{er} novembre 2022. D'autre part, afin d'assurer au mieux les missions de la commune au service de la population, les différents services se sont enrichis de 5 autres nouveaux collaboratrices et collaborateurs fixes:

- Mme Christiane Buri, agente de sécurité publique, dès le 14 février 2022 ;
- Mme Jennifer Gauthier, secrétaire au service technique, dès le 17 mai 2022 ;
- M. Alexandre Recordon, employé au service technique communal, dès le 1^{er} juin 2022 ;
- M. Ruben Craveiro, employé au Secteur des bâtiments, dès le 1^{er} juillet 2022 ;
- Mme Kim Rittener, secrétaire au Greffe municipal, dès le 20 septembre 2022.

La Municipalité a également rétabli les entretiens de collaboration qui sont menés une fois par année, entre chaque collaborateur et son supérieur direct. Ce moment vise à apprécier les contributions du collaborateur, clarifier les attentes réciproques, aborder les perspectives professionnelles et identifier d'éventuelles formations. Ces entretiens ont également comme objectif de renforcer le dialogue et la confiance mutuelle.

ETP Commune de Cossonay (mensualisés)

SERVICE	2018	2019	2020	2021	2022
Secrétariat municipal	3,30	3,20	3,20	3,20	4,10
Ressources humaines					0,5
Office de la population	0,90	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardes municipales	0,90	0,90	0,90	0,55	1,15
Archiviste	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
Bourse communale	2,00	1,90	1,90	1,90	1,90
Service technique	3,00	3,00	3,50	3,50	3,50
Secteur travaux et voirie	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Secteur des bâtiments	4,00	4,00	4,00	5,00	5,00
Service culture et tourisme	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
CLAC	1,00	1,00	1,00	0,70	1,10
Bibliothèque	0,47	0,47	0,47	0,55	0,55
PAMtine et Goûtine	-	-	-	0,60	0,65
Apprentis de commerce	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Apprentis AGEX	1,00	2,00	3,00	3,00	2,00
TOTAL	24,67	26,57	28,07	29,10	30,55

Nombre d'auxiliaires par service/secteur

SERVICE/SECTEUR	NOMBRE
Bâtiments	12
Travaux et voirie	6
CLAC	2

SERVICE/SECTEUR	NOMBRE
Cours de français	1
PAMtine et Goûtine	4
Patrouilleurs	16
TOTAL	41

1.3 ENTREPRISE FORMATRICE

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice, rôle qui lui est cher. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, le Secteur des bâtiments et celui des travaux et de la voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2022. Il s'agit de:

Kim Rittener	Apprentissage d'employée de commerce	Voie élargie	CFC obtenu en juin 2022
Johan Chappuis	Apprentissage d'agent d'exploitation	Orientation travaux et voirie	CFC obtenu en juin 2022
Filimon Zaid	Apprentissage d'employé d'exploitation	Orientation travaux et voirie	AFP obtenue en juin 2022
Lara Silva	Apprentissage d'employée de commerce	Voie élargie	2 ^{ème} année (débuté en août 2021)
Britany Borel	Apprentissage d'agente d'exploitation	Orientation travaux et voirie	2 ^{ème} année (débuté en août 2021)
Luca Michaud	Apprentissage d'agent d'exploitation	Orientation travaux et voirie	1 ^{ère} année (débuté en août 2022)
Helder Machado	Apprentissage d'employé de commerce	Voie base	1 ^{ère} année (débuté en août 2022)

1.4 OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

Le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin. Elle est accompagnée par Mme Dominique Mariller-Baumgartner depuis le 1^{er} octobre 2017 et Mme Vanessa Calanna, qui officie comme suppléante depuis le 1^{er} mai 2020,

Depuis plusieurs années, une collaboration a été mise en place avec la Commune de Senarclens, qui confie l'entière gestion de son office de la population à celui de Cossonay. Toutes les tâches inhérentes à ce service, notamment les gestion des permis de séjour et l'établissement des cartes d'identité, sont dès lors réalisées par Mme Nathalie Martin et ses collègues,

L'Office de la population de Cossonay se charge également de réaliser les cartes d'identité pour les habitants de Mont-la-Ville et Dizy.

La population résidente au 31 décembre 2022 était de 4'427 habitants, soit une augmentation de 73 personnes par rapport à l'année précédente.

Ce chiffre est communiqué par l'Office de Cossonay. Il comprend toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur permis d'établissement.

STATISTIQUES OFFICE DE LA POPULATION

OBJET	31.12.2021	31.12.2022
Nombre d'habitants	4'354	4'427
Suisses	3'305	3'320
Etrangers	1'049	1'107
% Etrangers	24,09%	25%
Arrivées	531	403
Départs	453	360
Changement adresse dans Cossonay	143	162
Naissances	64	50
Décès	21	20
Cartes d'identité (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	265	267
Commandements de payer	338	301
Naturalisations	17	13
Obtentions permis (établissement et séjour)	101	271
Renouvellement de permis	207	231
Frontaliers	68 pour 29 entreprises	89 pour 34 entreprises

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE

	2018	2019	2020	2021	2022
SCRIS	3'871	4'045	4'222	4'326	4'390
Registre communal de la population	3'902	4'066	4'237	4'354	4'427

La différence entre les chiffres de l'Office de la population et du SCRIS provient du fait que ce dernier ne prend pas en compte certaines catégories de permis étrangers.

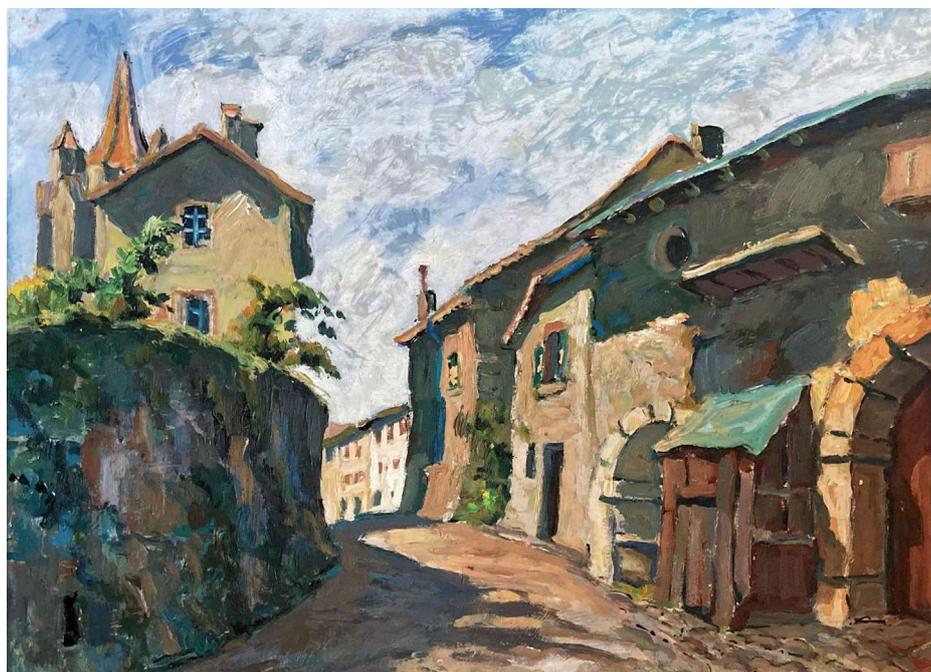
1.5 ARCHIVES COMMUNALES

Outre, les travaux courants comme les recherches diverses sur demande des administrés et des services communaux, le tri des archives intermédiaires antérieures à l'année 2016 s'est poursuivi.

Pour la suite du traitement archivistique des dossiers, la Municipalité a conclu un contrat avec la société Pro Archives SA.

Durant l'année 2022, la Commune a également reçu un tableau de Mme Anne-Marie Auberson, Doyenne de Cossonay, désormais décédée. Ce tableau représente la ferme de son père, située au chemin du Prieuré, peint en 1955 par Ric Berger. Il est exposé dans la salle du Conseil communal, au deuxième étage de la Maison de Ville.

Voici ce tableau:



2. POLICE ET SECURITE

2.1 POLICE MUNICIPALE ET STATIONNEMENT

Mme Christiane Buri a été engagée le 14 février 2022 en tant qu'assistante de sécurité publique et travaille en duo avec Mme Isabelle Pahud, garde municipale.

Objet	2021	2022
Amendes d'ordre	1'209	2'224
Annulations	-92	-179
Total	1'117	2'045
Revenu	CHF 39'650.-	CHF 74'200.-
Lettres de rappel	339	518
Ordonnances pénales	188	264
Revenu	CHF 11'330.-	CHF 18'040.-
Poursuites	17	42

2.2 DÉPRÉDATIONS

Neuf cas de dommages à la propriété ont été répertoriés en 2022. Une plainte pénale a été déposée auprès de la Gendarmerie pour chaque événement. Il s'agit principalement de déprédations autour de CossArena, soit dans le parking ou les WC publics.

2.3 CRISE ÉNERGÉTIQUE

En raison des risques de crise énergétique durant l'hiver 2022-2023, le Canton a transmis un certain nombre de tâches aux communes :

- Mise en place d'une cellule de crise. Cette cellule est composée de Mme Valérie Induni, Syndique (référente) et de M. Philippe Zufferey, Municipal (référent suppléant).
- Création d'un PRU (point de rencontre d'urgence). Le lieu choisi pour ce PRU est l'Espace Alfred Landry.
- Diminution de la consommation de gaz et d'électricité au moyen de mesures de sobriété énergétique (informations à la population, exemplarité communale, commerces et entreprises).

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

3.1 PACOM

La terminologie PACom découle de la Loi sur l'aménagement du territoire de 2018. L'ancien terme utilisé jusque-là était « plan général d'affectation » PGA.

Le PACom de Cossonay a été soumis à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) en juin 2021. Après avoir annoncé des retards dans le traitement du projet, la DGTL a rendu son rapport, appelé examen préalable, comprenant tous les préavis des services cantonaux, en avril 2022.

De nombreux contacts et séances ont été nécessaires avec le bureau Urbaplan pour répondre et se déterminer par rapport aux remarques des services de l'Etat concernant le territoire urbanisé, la zone de verdure, le dimensionnement hors centre, la zone

d'utilité publique, la zone de tourisme et de loisirs, le PPA En Valéard (centre de compétence de la protection civile), les zones d'activités économiques, les réseaux écologiques, etc.

La Municipalité a également réétudié certains éléments du PACom pour y intégrer des mesures de mobilité douce, ainsi que l'étude des possibilités de LUP (logement d'utilité publique), sur proposition de la DGTL. Il existe quatre types de LUP dans le Canton de Vaud, soit les logements à loyer modéré, les logements protégés, les logements pour étudiants et les logements à loyer abordable.

Les étapes de travail ont été définies jusqu'à la mise à l'enquête publique, qui interviendra en 2023.



4. PROMOTION ECONOMIQUE & TOURISTIQUE

4.1 ASSOCIATION REGIONALE COSSONAY-AUBONNE-MORGES (ARCAM)

Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques (SRGZA)

Conformément à l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire, "la délimitation de nouvelles zones d'activités économiques requiert l'introduction par le canton d'un système de gestion des zones d'activités garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle" (art. 30a, alinéa 2 OAT). Selon les mesures D11 et D12 du plan directeur cantonal (PDCn), approuvé par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018, la création de nouvelles zones d'activités est subordonnée à l'existence de stratégies régionales de gestion des zones d'activités. Celles-ci sont établies sur la base du découpage territorial contenu dans la ligne d'action D1 du PDCn. Elles sont formalisées dans un plan directeur régional ou un plan directeur intercommunal. L'ARCAM coordonne la mise en place de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) pour une partie du territoire du district de Morges (toutes les communes du district sauf celles touchées et incluses dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges). L'objectif est de disposer d'une vision d'ensemble des différentes zones d'activités existantes dans le périmètre étudié, de définir leur dimensionnement et de gérer leur développement afin qu'elles correspondent à la demande économique. Cette vision devra être présentée dans un document composé d'un diagnostic, d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel. Le volet stratégique sera soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils communaux et généraux du territoire concerné.

Pour Cossonay, cette étude touche les zones artisanales suivantes :

- Site no 15 : Sortie Cossonay, direction La Sarraz : ZAR (zone artisanale régionale) mixte
- Site no 16 : Cossonay-Gare : ZAL (zone artisanale locale) mixte
- Site no 18 : Sortie Cossonay, direction Gollion (menuiserie) : ZAL mixte

Taxe de séjour

La Commune de Cossonay a rejoint les communes du district dont la taxe de séjour (hôtellerie, chambres d'hôte, résidences secondaires) est directement prélevée et gérée par l'ARCAM. Cette taxe est affectée à un fonds touristique au niveau du district. Auparavant, la Commune prélevait la taxe et la reversait à l'ARCAM. L'ARCAM affecte 90% du produit brut de la taxe au développement touristique en tenant compte de la clef de répartition suivante:

- 25% sont versés au Fonds d'équipement touristique du district de Morges ;
- 65% sont affectés à l'accueil, l'information et l'animation des hôtes par les offices de tourisme, à l'exclusion des frais de publicité touristique ;
- 10% sont affectés par l'ARCAM au financement de projets à caractère touristique.

L'ARCAM travaille actuellement à une révision totale de la taxe intercommunale de séjour, qui inclura notamment la question des taxes pour les autres types d'établissement (en particulier AirBNB). Mme Valérie Induni fait partie du groupe de travail chargé de cette révision. Le règlement sur la taxe de séjour devra être validé par l'ensemble des conseils communaux et généraux du district.

Les actions menées sont résumées dans le rapport d'activités qui est disponible sur le site Internet de l'ARCAM: www.arcam-vd.ch/documentation

4.2 MARCHÉ

Depuis la crise sanitaire du Covid, le marché se tient de part et d'autre de la rue des Laurelles. Trois stands sont présents de manière régulière (maraîcher, spécialités italiennes et nourriture vietnamienne). Un poissonnier vient également une à deux fois par mois. Enfin, certains stands, comme la vente de plants ou de champignons, sont présents aléatoirement au gré des saisons.

5. AFFAIRES SOCIALES

5.1 ACTION SOCIALE

Mme Valérie Induni fait partie du Comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui est composé des membres suivants :

- Mme Valérie Induni, Présidente - Cossonay
- Mme Sylvie Ciana, Vice-présidente - Aclens
- M. Anthony Vieira, Directeur
- Mme Dominique Bickel, Secrétaire
- M. François Delay, Membre - Cottens
- M. Anthony Hennard, Membre - St-Prex
- Mme Lorette Killias Leutwiller, Membre - Aubonne
- M. Laurent Pellegrino, Membre - Morges

Le comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, ainsi que de l'AJEMA (accueil de jour des enfants de la région Aubonne-Morges) qui est un but optionnel pour une partie des communes.

Par sa fonction de Présidente de l'association, Valérie Induni est également membre de l'organe délégataire (Présidents des régions RAS), et du conseil des régions RAS réunissant les directeurs des régions d'action sociale, ainsi que les Présidents de ces régions.

Elle est aussi membre du Bureau de cet organe, composé de 3 représentants des régions et de 3 représentants des directions, et est par ailleurs membre du Conseil de politique sociale (CPS).

Suite aux élections cantonales, le Conseil de politique sociale est désormais composé de :

M. Laurent Wehrli, Conseiller national, Président, Mmes Christine Chevalley, Syndique de Veytaux, Emilie Moeschler, Municipale à Lausanne et Valérie Induni, en tant que représentantes des régions d'action sociale, Mme Chantal Weidmann Yenni, Syndique de Savigny, et M. Jean-François Clément, Syndic de Renens, représentants l'UCV, M. Raoul Sanchez, Municipal à Eysins, représentant l'ADCV, Mmes Rebecca Ruiz et Isabelle Moret, Conseillères d'Etat, ainsi que M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, représentant l'Etat de Vaud.

STATISTIQUES RI

Année	Revenu d'insertion (RI)	% par rapport à l'année précédente (réf. = 2012)
2018	1'493	-11,08
2019	1'514	1,41%
2020	1'418	-6,34%
2021	1'168	-17,63%
2022	1'093	-6,42%

Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet de l'ARASMAC: www.arasmac.ch

ou celui du CPS:

www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale

Nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) pour le district

Nombre de personnes	2021	2022
MIS socio-professionnelles	50	92
MIS familles	13	11
MIS 50 ans +	1	3
MIS transition	58	40
MIS capacité de base	10	13
MIS préservation de la situation économique	15	9
MIS rétablissement du lien social	50	53
MIS individualisées hors catalogue	22	20

Centre régional de décisions (CRD)

Dossiers ouverts pour les prestations complémentaires «famille»	2020	2021	2022
Octrois complets	351	371	389
Octrois partiels*	110	98	119

*Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas le droit aux PC Familles parce que leurs revenus sont légèrement supérieurs à leurs dépenses.

Demandes de prestations déposées en 2022

	PC AVS/AI	PC famille	Rente-pont	Rente AVS	Affiliation AVS	Subside LAMal
2021	655	150	32	213	296	2'137
2022	736	155	35	111	242	2'384
Comparatif	+12%	+3%	+9%	-48%	-18%	+12%

5.2 AUTRES ACTIVITÉS DU DOMAINE SOCIAL

Appartements rue Neuve 5-7-9-11

Durant l'année, 3 appartements communaux sis dans les immeubles de la Rue Neuve 5 à 11 ont changé de locataires. A chaque fois, la détermination des futurs locataires a été faite au travers d'un préavis du membre de l'exécutif en charge des affaires sociales. Un règlement encadre l'attribution de ces appartements.

Appartements protégés

Les appartements protégés de l'immeuble du Clos-du-Merisier, au chemin du Passoir, sont attribués à la suite d'un examen des dossiers par le Comité composé de représentants de la société coopérative Primavesta, du Centre médico-social (CMS) et de Mme Valérie Induni, Syndique.

Ces appartements ont un grand succès et la société Primavesta fait face à une liste d'attente.

Expulsions de locataires

Mme Induni participe à l'organisation de toutes les procédures d'expulsion sur le territoire communal, la Commune étant chargée de veiller à l'hébergement temporaire des personnes expulsées qui n'auraient pas de solution de logement. Si les frais d'enlèvement et de transport, de conservation ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge des locataires, la Commune doit, dans un premier temps, en assumer la prise en charge. Le mobilier et les affaires sont alors conservés durant une période donnée (au minimum 6 mois selon la Loi sur les Communes) dans certains locaux communaux avant d'être en principe récupérés par leurs propriétaires. Si tel n'est pas le cas, la Municipalité somme par écrit ces derniers de venir récupérer leurs biens et qu'à défaut, ceux-ci seront vendus, détruits ou laissés à disposition de la Commune. Cette année, il y a eu 4 expulsions, ce qui a amené la Municipalité à se poser la question du soutien aux personnes concernées, notamment lorsqu'il s'agit de familles.

6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 COMMISSION COMMUNALE AGENDA 21

En 2022, la Commission qui s'est réunie à 5 reprises en plénière, a pu reprendre ses activités pratiquement sans entrave ; celles-ci se sont essentiellement concentrées sur les aspects de la promotion de la biodiversité et la végétalisation dans la commune. Elle a conduit le projet de plantation de buissons et arbustes en bordure du tartan du PAM et réalisé le projet pionnier de libérer les pieds des arbres situés à proximité de l'Espace Landry. Ce travail qui a consisté à évacuer les pavés (partiellement recyclés) posés sur les racines, amener de la terre végétale et semer une prairie fleurie a pu être réalisé pour un coût modique grâce à la participation de bénévoles adultes et surtout d'enfants. Une communication adaptée aux élèves du PAM pour expliquer les raisons de cette action a été rédigée par la Commission et distribuée dans les écoles.

Comme à l'accoutumée et avec le soutien de Valorsa, elle a organisé l'opération «coup de balai» du printemps qui est une contribution à la lutte contre le littering. Cette manifestation a réuni une trentaine de personnes (adultes et enfants). Le jour précédent, 8 classes des écoles des Chavannes, soit environ 160 enfants, ont nettoyé les environs des écoles des Chavannes et du PAM.

Projet du parc des Chavannes

La Commune a pu bénéficier de la compétence d'un groupe de travail formé par des étudiantes/étudiants de l'école biennoise SANU pour réaliser un parc public à l'intention des écoles et de la population de Cossonay. Cet emplacement comprend l'aménagement d'un jardin en permaculture à proximité immédiate du futur parc public des Chavannes ainsi que des éléments de sensibilisation de la population, particulièrement les jeunes, aux enjeux environnementaux, par le biais d'une communication spécifique.

Commission pour l'énergie

La commission consultative communale pour l'énergie a siégé 3 fois. En relation avec le plan climat en cours d'élaboration, elle a émis des propositions qui seront soumises à la Municipalité.

Commission pour l'énergie ARCAM

M. Bernard Ebener, Président de la Commission communale pour l'énergie, est également membre de la Commission énergie de l'ARCAM. Cette dernière, à l'intention des communes membres de l'Association, a organisé un «point énergie» concernant l'amélioration énergétique des bâtiments historiques et concernant la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Projet FreeGo

Afin d'apporter une contribution matérielle aux personnes dans le besoin, l'association FreeGo en collaboration avec le tea-room «La Fourmi Provençale» a pris contact avec la Municipalité pour installer un frigo libre d'accès pour les invendus de la région mis gratuitement à disposition. Après quelques mois d'activité, l'organisation mise sur pied a pris fin et la Municipalité est à la recherche d'une alternative.

6.2 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour la deuxième année, ce fonds de CHF 100'000.- pour la promotion du développement durable a été mis à disposition des habitants et PME de la commune. 175 demandes ont été traitées et un montant total de CHF 76'243.30 a été accordé.

La Commission pour l'énergie et le STC ont proposé des adaptations de l'annexe, en particulier dans le domaine de la mobilité, décrivant les rubriques à subventionner, pour l'adapter aux besoins de la population.

	2021	2022
Panneaux solaires	CHF 24'751.20	CHF 34'944.00
Accumulateurs	CHF 1'834.50	CHF 2'219.50
CECB+	CHF 1'800.00	CHF 640.00
Isolation des murs, sols, plafonds	CHF 7'160.00	CHF 4'800.00
Bacs de récupération des eaux	CHF 2'000.00	CHF 500.00
Pompes à chaleur	CHF 2'000.00	CHF 7'440.00
Fenêtres	CHF 5'534.80	CHF 5'896.80
Abonnements CFF	CHF 6'085.70	CHF 11'502.70
Bicyclettes (électriques et musculaires)	CHF 9'410.50	CHF 6'313.65
Electroménager	CHF 3'429.70	CHF 1'986.65
Total	CHF 64'006.40	CHF 76'243.30

6.4 CITÉ DE L'ÉNERGIE ET PLAN CLIMAT

La Municipalité souhaite se doter d'une stratégie climatique sous forme d'un Plan Climat. À cet effet, elle a sollicité la société Bio-Eco pour un accompagnement à l'élaboration de ce plan qui complétera le programme de politique énergétique élaboré dans le cadre du processus Cité de l'énergie. Cette démarche s'inscrit dans le programme de soutien du Canton de Vaud intitulé PECC (Plan énergie et climat communal). Le PECC met à disposition des communes une palette d'outils pratiques et un fil conducteur permettant de faire le lien avec la démarche Cité de l'énergie. Le but est donc d'intégrer la dimension «climat» dans l'ensemble du fonctionnement de l'administration communale et d'impliquer les actrices et les acteurs de l'administration communale, les membres de la Municipalité et les membres des commissions Energie et Agenda 21. Au final, les démarches Cité de l'énergie et Plan climat communal formeront une seule et même stratégie.

7. TRAITEMENT DES DÉCHETS

7.1 VALORSA SA

La Commune de Cossonay est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996.

Elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du Canton.

De même, elle est indirectement propriétaire de Tridel SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), étant donné que Valorsa, dont elle est actionnaire, détient 36,03% de cette société.

Le transporteur mandaté par la Commune achemine chez Valorsa :

- les déchets des filières des incinérables qui sont ensuite dirigés par train vers l'usine de valorisation thermique et énergétique Tridel ;
- les encombrants qui seront tout d'abord broyés puis incinérés chez Tridel ;
- le flaconnage transporté vers RC Plast à Grandson.

C'est également Valorsa qui gère, pour le périmètre dont Cossonay fait partie, les aspects financiers de la gestion de la taxe au sac ((25'000t de sacs taxés), rétrocession)).

Elle gère également la rétrocession du verre trié/non trié que la Commune livre à la verrerie de St-Prex.

Le site de Penthaz dispose d'un centre d'équarrissage d'importance régionale ; les animaux, propriétés des habitants ou ayant terminé leur vie sur les routes communales, finissent à ce centre.

Valorsa collecte les déchets spéciaux à Cossonay, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

	2022 en tonnes facturées par Valorsa	2022 Destination	2022 Valorisation
Ordures ménagères	25'042	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'166	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'710	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'024	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
Verre	4'263	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	320	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
Déchets spéciaux des ménages	233	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
Déchets carnés	932.5	GZM	Energie

7.2 CENTRE DE TRI DES DÉCHETS

7.2.1 Déchets - statistiques (Borgeaud transports)

En 2022, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes:

TYPE DE DÉCHETS	2019 en kg (4'064 habitants)	2020 en kg (4'233 habitants)	2021 en kg (4'354 habitants)	2022 en kg (4'427 habitants)	% +/- 2021/2022
Ordures ménagères	475'115	517'620	546'800	545'110	-0.31%
Déchets organiques	228'875	230'255	239'910	208'200	-13.21%
Papiers et cartons	268'980	270'320	257'430	257'060	-0.14%
Verre	166'930	192'600	199'790	181'130	-9.34%
PET	10'350	10'270	9'330	10'200	+8.53%
Plastiques	20'610	18'730	19'600	19'100	-2.55%
Alu - fer blanc	6'705	6'685	6'860	5'760	-16.03%
Bois	139'500	141'110	128'000	126'240	-1.38%
Textiles	36'740	35'825	36'851	37'520	+1.78%

Les prix des matières valorisables sont extrêmement fluctuants. Par exemple, les prix des vieux papiers/ cartons peuvent varier rapidement de la rétribution de CHF 100.-/t à une facturation de CHF 20.-/t selon les besoins du seul papetier suisse et des exportateurs ce qui rend la planification budgétaire des comptes 450 et 451 très aléatoire.

7.2.2 ECOPOINT DE LA VY NEUVE

Depuis sa mise en service, il a été constaté que les goulottes des conteneurs enterrés type Villiger étaient fréquemment obstruées par des cartons et vieux papiers, ce qui incite les citoyens à déposer leurs déchets à même le sol. Cette problématique est due à la conception des goulottes qui ne sont pas adaptées à la collecte du carton, raison pour laquelle des déchets y restent coincés.

Afin de remédier à cette situation, la Municipalité a décidé de remplacer les deux Villiger existants par des Molok, dont le réceptacle est plus approprié à ce type de matière première secondaire. Cette modification facilite le travail des employés de la voirie et améliore les services rendus à la population.

En 2022, 3 ordonnances pénales ont été rendues à l'intention de personnes ayant contrevenu à l'article 7 du règlement communal sur la gestion des déchets pour n'avoir pas déposé leurs déchets dans les conteneurs prévus à cet effet, soit 4 de moins qu'en 2021.

7.3 TAXE FORFAITAIRE

Pour la première année, les comptes de gestion des déchets (450 et 451) ont été adaptés pour permettre l'autofinancement comme l'exige la loi.

Sur recommandation de Monsieur Prix, la taxe forfaitaire pour les déchets urbains a été portée à CHF 65.-/habitant astreint (HT) et à CHF 225.- (HT) pour les entreprises. Un bon de CHF 10.- par habitant soumis à la taxe a été offert en compensation de la moitié de l'augmentation de la taxe pour l'année 2022.

7.4 ECORECYCLAGE SA

La Municipalité travaille avec la société Ecorecyclage SA, productrice de biogaz et de compost. Grâce à ce travail, la Commune a contribué à un bilan environnemental positif en 2022 en récoltant 129.67 tonnes de déchets organiques auprès des citoyens.

Les bio-déchets représentent une source importante d'énergie renouvelable et locale. La matière livrée à cette société permet la production de biogaz et d'engrais organiques.

2021	2022
143.95 t déchets organiques	129.67 t déchets organiques
21.74 t CO ²	23.34 t CO ²
1'799 kg éléments minéraux et oligo-éléments	2'593 kg éléments minéraux et oligo-éléments
109'153 kWh de courant	98'549 kWh de courant

8. TRANSPORT & MOBILITÉ

8.1 TRANSPORTS PUBLICS

En faisant partie des diverses commissions et groupes de travail au niveau régional, la Municipalité saisit toutes les occasions possibles pour continuer à élargir l'offre en transports publics:

- communes du réseau régional Nord des TL (Transports publics lausannois);
- circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay - Penthalaz (dirigée par les Préfets);
- collaboration étroite avec les MBC, particulièrement M. David Robert, Directeur développement et marché, afin d'améliorer la desserte de Cossonay.

Une place a été préparée pour accueillir 40 bicyclettes devant la gare supérieure du funiculaire. Ce projet sera finalisé dans le courant du premier semestre 2023.

Féquentation de la ligne 58

Les TL se montrent satisfaits de son exploitation, qui est très marquée par les scolaires. Afin d'équilibrer la demande, des efforts sont à faire pour communiquer sur l'offre de la ligne, notamment le samedi pour se rendre dans les centres commerciaux, ou pour les loisirs. Un nouveau responsable marketing est arrivé aux TL le 1er septembre pour développer la fréquentation. Les TL et la Municipalité sont satisfaits de voir que la ligne 58 répond à la demande des gymnasiens sans grosses surcharges .

396'636 voyageurs ont pris le funiculaire en 2022

8.2 ARRÊTS DE BUS

En réponse au postulat Corminboeuf, Maury et Sigrist «Pour une amélioration de la desserte en transports publics de la Commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes», approuvé par le Conseil communal, la Municipalité, avec le soutien actif de MBC, a installé deux arrêts de bus à proximité de la place de la Tannaz.

Cette installation présente un caractère provisoire pour tenir compte des futurs travaux de construction du Vortex et la rénovation de la place de la Tannaz

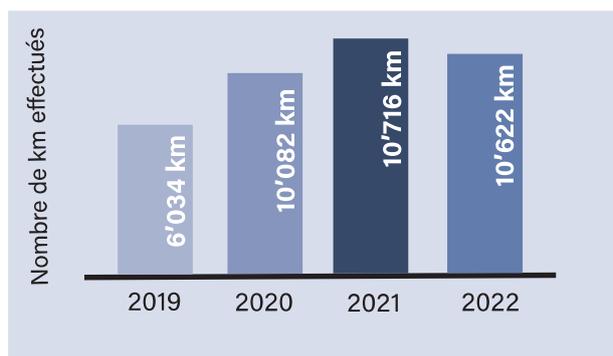
qui suivra. Toutefois, elle sera aménagée selon la norme LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés).

L'étude en vue de réaliser l'arrêt à proximité du chemin du Bicentenaire est en cours et les propriétaires des parcelles privées impactés par cet arrêt sont approchés pour négociation.

8.3 MOBILITY

Ce service a été l'objet de 223 réservations en 2022 (213 en 2021) pour un total de 10'622 km effectués (10'716 en 2021).

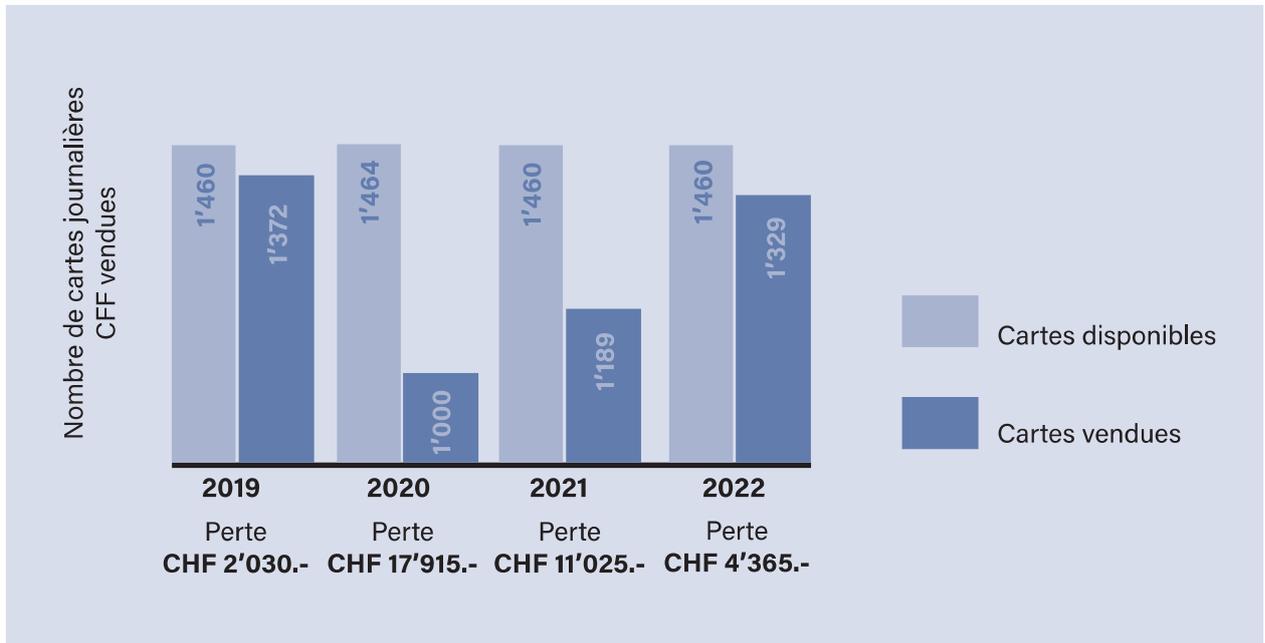
La Municipalité a décidé de poursuivre cette collaboration fructueuse.



8.4 CARTES JOURNALIÈRES CFF

La Commune continue de mettre à disposition de la population de Cossonay et de 9 communes avoisinantes 4 cartes journalières de transports publics.

En 2022, 1'329 cartes ont été vendues sur un total de 1'460 cartes.



Toutefois, il est prévu que cette offre prenne fin au 31 décembre 2023, selon une décision de l'Alliance Swiss Pass.

Dans ce cadre, des discussions entre l'Alliance Swiss Pass, l'Union des Villes Suisses et l'Association des Communes Suisses ont lieu afin de trouver à temps une solution pour une substitution adéquate du produit.

La commune sera informée et consultée à ce sujet.

9. PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE & FORÊTS

9.1 FLEURISSEMENT

Durant cette année, la société Des Mélèzes, à Cossonay, a assuré le fleurissement de la localité, à l'exception des ronds-points qui sont ornementés par la société André Pittet, production horticole de La Sarraz.

L'entreprise Des Mélèzes ayant cessé ses activités à fin 2022, la Municipalité est à la recherche d'un autre prestataire pour assurer ce service important pour la population.

9.2 PARC DES CHAVANNES

Vu la fréquentation de ce lieu, la Municipalité a fait installer provisoirement un WC à proximité de la place de pétanque.

Dans le cadre de la réalisation du futur parc public des Chavannes, la Municipalité a préparé un dossier pour la prochaine étape de ce projet, qui consiste en une mise à jour du projet d'ouvrage, une procédure de demande d'autorisation et toutes les démarches relatives à l'appel d'offres. Ce dossier sera soumis au Conseil communal sous forme de préavis.

9.3 JARDINS

La Commune dispose de 43 jardins communaux situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay. Des contrôles sur site ont eu lieu afin de faire respecter le règlement communal, principalement au niveau de l'entretien du terrain mis à disposition. A la suite de ces contrôles, la situation s'est stabilisée.

9.4 INVENTAIRE ET PROTECTION DES ARBRES

Pour répondre aux attentes du Conseil communal et d'une partie de la population, la Municipalité a recherché des entreprises compétentes pour la soutenir dans la révision de son règlement actuel sur la protection des arbres et réaliser un inventaires des arbres remarquables à protéger.

Elle saisira également cette opportunité pour l'adapter à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp) qui consolide les mécanismes de protection actuels (inventaire, classement, mesures conservatoires), élargit leur portée et précise leurs mécanismes et les niveaux de compétences entre le Canton et les communes.

9.4 DOMAINES ET AGRICULTURE

En relation avec le projet du Vortex et du ruisseau des Rochettes, la Municipalité est en tractation avec un propriétaire agriculteur pour procéder à un échange de terrain.

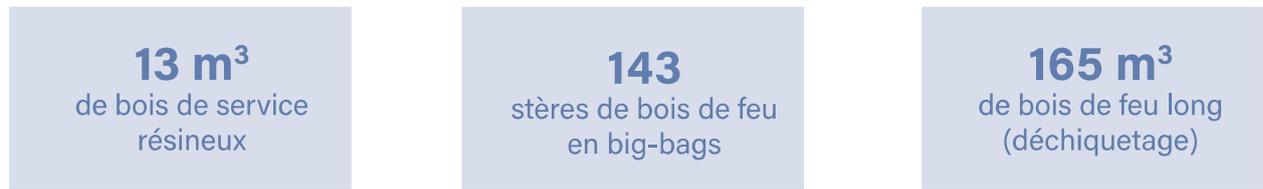
9.5 DÉJECTIONS CANINES

Au même titre que le littering, les déjections canines abandonnées ici et là sur le territoire communal sont un problème récurrent. Malgré les campagnes de sensibilisation et la mise à disposition de sacs de ramassage et de poubelles de type «robidogs», il reste toujours un nombre de propriétaires réfractaires à tout effort pour faciliter le travail des employés de voirie.

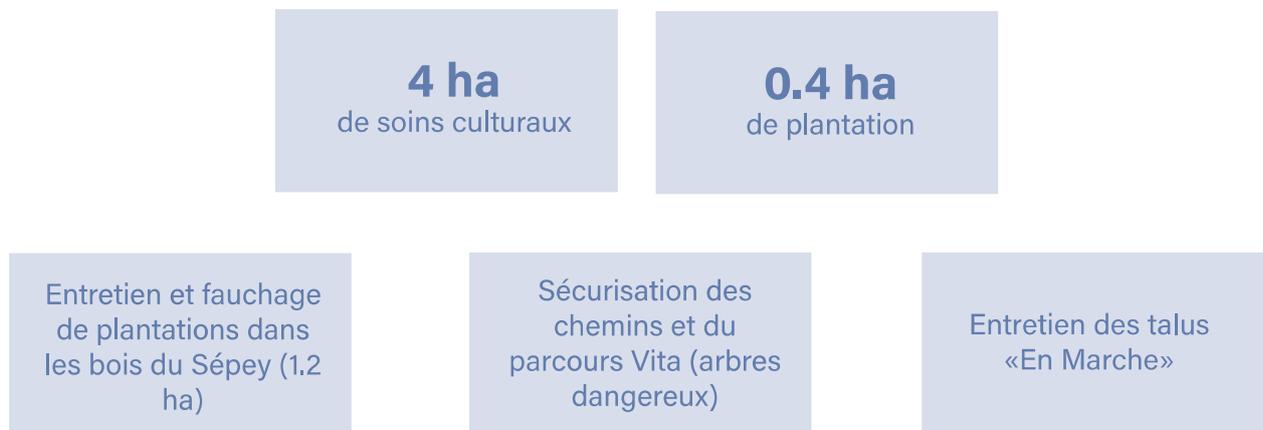
9.6 FORÊTS

9.6.1 Forêts communales

Au cours de l'année 2022, l'entreprise mandatée a exploité les bois communaux de la façon suivante:



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales:



Les employés du Secteur travaux et voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants:

- Entretien de plantations
- Soins cultureux « ponctuels »
- Entretien des chemins
- Gestion du couvert à bois
- Entretien de la cabane des Bûcherons
- Lutte contre les plantes envahissantes
- Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.)
- Entretien de la Piste Vita et remplacement d'infrastructures le long du parcours
- Lutte contre le bostryche (18m³ de coupe)
- Nettoyages des sous-bois avant les coupes

Lors de la journée du martelage du 14 septembre 2022, 70 arbres ont été marqués, pour un volume de 183,3 m³ sur pied.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, M. Bernard Ebener, accompagné du garde forestier, ont procédé à l'inspection annuelle des parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés.

La charge du dicastère des forêts s'élève à CHF 99'338,35.

9.6.2 Groupement forestier

Le Groupement assure sa fonction de coordination entre le Canton et les communes et facilite la gestion cohérente des forêts de ses 14 communes membres; il permet également de financer les services du garde-forestier, M. Harry Kleiner (compte 320.352).

Le Comité, avec l'appui des deux inspecteurs forestiers, a entamé ses premières réflexions pour anticiper les effets de la décision des autorités cantonales de revoir le découpage des groupements forestiers dans la région afin de faire correspondre les arrondissements forestiers aux régions de la DGE-DIRNA (Direction des ressources du patrimoine naturel), elles-mêmes calées sur les limites des districts. Une décision, coordonnée avec la date de départ à la retraite du garde-forestier, devra tomber à fin 2023.

Une forte augmentation du revenu est dû à la vente de bois de feu.

Pour la Commune, la gestion du groupement forestier représente une charge stable de:

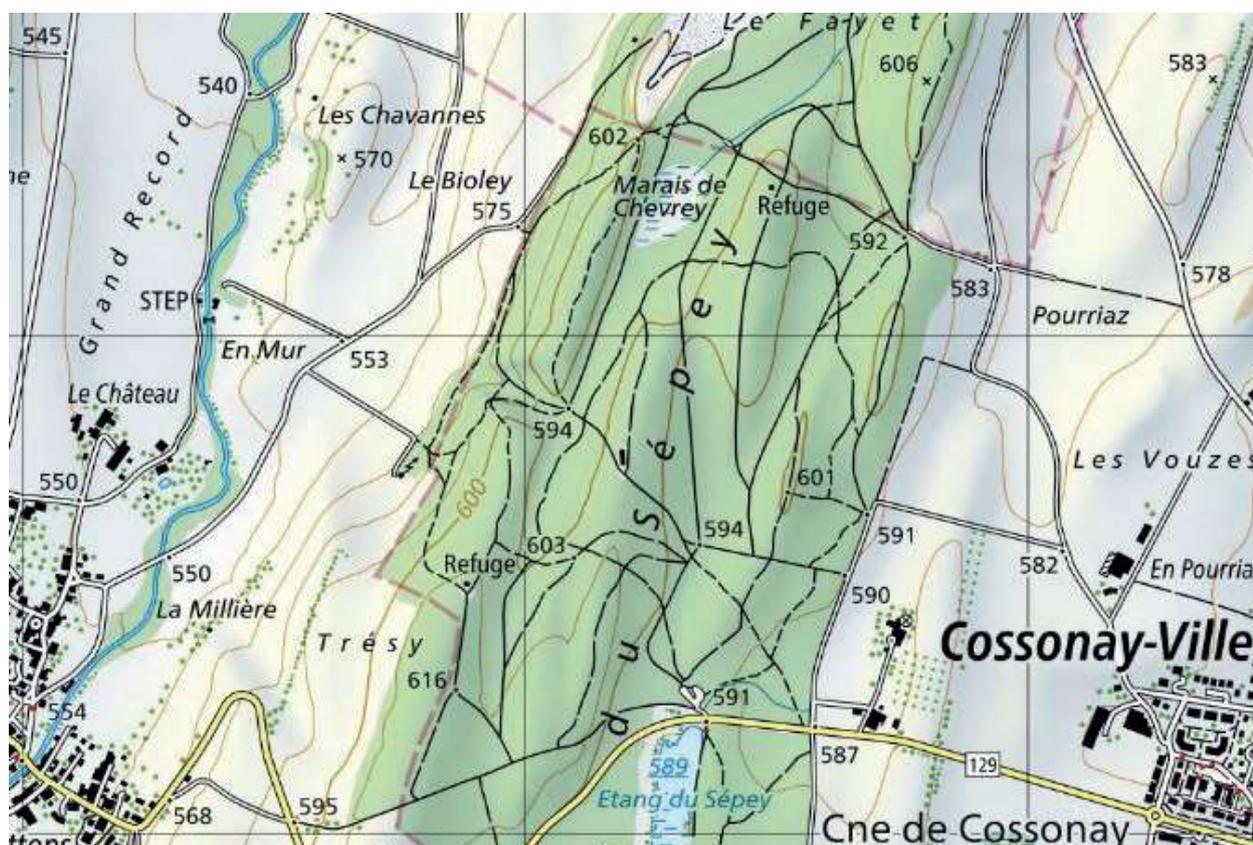
2021	2022
CHF 14'604.50	CHF 14'308.55

9.6.3 Îlot de sénescence

A l'issue de diverses discussions avec M. Jan-Matti Keller, inspecteur forestier en charge de l'arrondissement 16, dont dépend Cossonay, la Municipalité a donné son accord de principe pour la création d'un îlot de sénescence d'environ 35'000 m2 dans les Bois du Sépey, à l'emplacement de l'ancien Marais de Chevrey.

Cet « îlot de sénescence » consiste à rendre cet ancien marais à la nature pour une durée de 50 ans et contribuer à développer la biodiversité telle que lichens, mousses, champignons, insectes, oiseaux et chauves-souris, trouvant nourriture et abri dans les cavités des vieux arbres et bois pourrissants. Cela implique alors qu'aucune intervention humaine ne sera permise dans la zone durant cette période.

Les discussions se poursuivront avec le Canton en 2023 afin de mener à bien ce projet.



10. ROUTES, CHEMINS & VOIRIE

Comme ces dernières années, le balayage des routes et rues de Cossonay est réalisé les vendredis par l'entreprise ça-balaie.com (CBC). Les caniveaux et sacs de route, quant à eux, sont nettoyés par l'entreprise Liaudet Pial SA (contrat).

Pour l'arrosage des massifs floraux de la Commune, ainsi que l'entretien de ces derniers, un nouveau véhicule électrique a été acquis, le précédent étant inutilisable. Il a été équipé d'un système d'arrosage, ainsi que de nombreux outils pour faciliter la tâche du collaborateur chargé de cette tâche.



Dans le cadre des travaux d'assainissement du bruit routier, un revêtement phonoabsorbant a partiellement été posé sur la route de Morges, soit depuis le rond-point de la route de Lausanne jusqu'à la hauteur du chemin du Levant (le solde s'effectuera après la mise en séparatif de Morges Sud et la fin des constructions Eolia). Préalablement, au vu de l'état du soubassement de la route, des sondages ont dû être effectués et, à passablement d'endroits, de l'enrobé a dû être enlevé, parfois jusqu'à une épaisseur de 18 cm. Pour ces raisons, les bus n'avaient plus la capacité d'accéder à la zone qui leur est dédiée, ce qui a nécessité de travailler de nuit (hors horaire). Cette situation a apporté quelques désagréments aux riverains. Toutefois dans l'ensemble tout s'est déroulé à satisfaction.



Malgré les oppositions à propos de l'abattage d'un frêne à hauteur de la propriété de la parcelle 411 et du retard pris, les travaux se sont très bien déroulés et combleront de nombreux piétons.

Comme vous pourrez le constater sur la photo, la largeur du trottoir a été diminuée afin d'éviter l'abattage de l'arbre.

2021-07 Préavis relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges

2021-08 Préavis relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges-Nord » (ou les Prés de Cossonay)

Ce préavis traite des travaux à réaliser sur la route de Morges, soit les aménagements nécessaires à la suite de la construction du Plan partiel d'affectation « Route de Morges Nord » ou quartier aujourd'hui nommé « Les Prés de Cossonay » et la continuité des autres travaux voulus par la Municipalité pour créer différents aménagements de mobilité douce le long de la route de Morges. Les travaux se sont déroulés correctement et sont terminés.

11. SERVICE DE L'EAU & DE L'ÉPURATION

Dans ce dicastère, il faut distinguer les catégories suivantes:

> L'eau potable > Les eaux claires > Les eaux usées

11.1 EAU POTABLE

<p>1'503'391 m³ = production des sources du groupement de Vy de Mauraz</p> <p>Dont 654'783m³ ont été déversés dans la Venoge</p>	<p>436'725 m³ = consommation de la Commune</p> <p>Dont 297'238 m³ sont facturés pour un montant total de CHF 386'409.40</p>	<p>139'487 m³ = solde représenté par > eau des jardins communaux > eau des fontaines > rinçages des nouvelles conduites > fuites d'eau > eau utilisée par les constructions, qui sera décomptée à la fin des travaux</p>
--	---	---

GROUPEMENT VY-DE-MAURAZ

Répartition 2022 des coûts par Commune selon les comptes

Communes	Habitants au 31.12.2022	Groupement Vy-de-Mauraz	Entente Cossonay-Dizy
		Part par Commune en CHF	Part par Commune en CHF
La Chaux	412	8'315.90	469.25
Chavannes-le-Veyron	163	3'290.05	185.65
Cossonay	4'390	88'608.70	5'000.30
Cuarnens	545	11'000.40	620.75
Dizy	232	4'682.75	264.25
Gollion	1'037	20'931.05	1'181.15
Senarclens	496	10'011.40	564.95
Lussery-Villars	482	9'728.80	549.00
Totaux	7'757	156'569.05	8'835.30

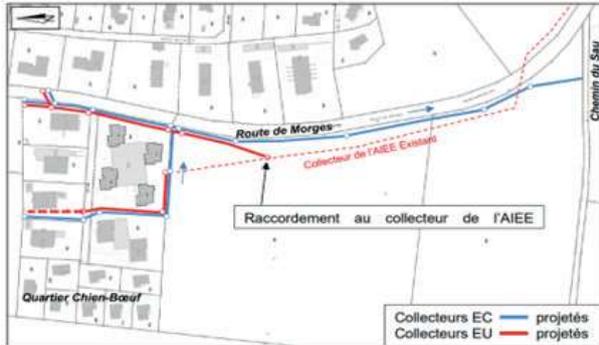
Ce groupement a établi les nouveaux statuts pour passer dans le courant 2023 en association intercommunale.

Liste des ruptures de conduite 2022

Date	Lieu	Propriétaire	Intervention	Cne	Privé	Remarques
05.04.2022	Rue du Temple 12	Commune	Alcord/Crottaz	oui		Plusieurs trous dans une conduite DN 70
25.06.2022	Place du Temple	Commune	Urban/Crottaz	oui		Trou dans une conduite DN 150

11.2 EAUX CLAIRES ET USEES

Préavis 2020-09 Préavis concernant une demande de crédit relative à la réfection des collecteurs et le remplacement d'une conduite d'eau potable dans le quartier de Chien-Boeuf,



Les travaux sont terminés à l'exception du tapis qui sera posé en 2023. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions à part une série de jours de fortes pluies qui a provoqué le déplacement à plusieurs reprises de la canalisation des eaux claires à laquelle l'entreprise a dû remédier à ses dépens.

Préavis 2021-01 Préavis concernant la création d'une digue de protection contre les inondations au chemin du Sau (Allens).

La digue a été ensemencée et la plantation des arbustes en guise de haie est terminée. De l'enrobé devra encore être disposé de chaque côté du passage canadien en 2023.

Préavis 2019-06 Préavis concernant les travaux de la Petite Rue et le projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée.

A la fin de l'année 2022, les travaux de la Petite Rue et de la rue des Bons-Enfants, dans laquelle les pavés n'ont pas pu être jointoyés en raison du froid et de la neige, sont terminés. Il reste encore la rue du Temple dont les travaux vont débuter en janvier 2023. Les travaux dans la ruelle Punaise doivent encore être terminés. Elle est si étroite qu'elle rend la tâche difficile comme on peut le distinguer sur l'image ci-dessous.



11.3 VORTEX

A la suite de la mise en soumission « Marché public », seuls trois bureaux d'ingénieurs ont répondu.

C'est le bureau Holinger SA qui a été retenu et qui, en 2023, lancera les soumissions pour les travaux à venir et orientera le préavis de la demande de crédit pour la construction du Vortex et de la rivière.

11.4 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-SULLENS-BOURNENS (AIEE)

Le projet de PGEE 2.0, qui tient compte des bassins versants, a été lancé. Le PGEE 2.0 est une révision du cahier des charges type du VSA pour le PGEE. De nouveaux thèmes, comme le modèle électronique de données du PGEE ou de la problématique de l'aléa du ruissellement y seront intégrés.



Cette image illustre le logiciel qui permet aux deux collaborateurs de l'AIEE de gérer en tout temps le bon fonctionnement de la STEP.

1'190'279 m³ d'eau ont été épurés, dont 767'000 m³ seront facturés. La différence représente les eaux mixtes contre lesquelles l'AIEE doit lutter et cela fait partie entre autre du projet PGEE 2.0.

Cette année, plusieurs pompes usées par les années de fonctionnement ont dû être remplacées.

Grâce au nouveau digesteur, la production de biogaz a été améliorée, ce qui a diminué la consommation de gaz de Cosvegaz.

Bilan énergétique de la STEP de Penthaz 2022			
Achat d'énergie			kw/h
Romande Energie			567'440
Gaz Nat.	23'900 m ³ à 10 kw/h/m ³		239'000
		Total	806'440
Production énergie			
Biogaz injecté	81'887 m ³ à 10 kw/h/m ³		818'770
Photovoltaïque			29'989
		Total	848'759

12. SERVICES INDUSTRIELS

Eclairage public / consommation / coûts



Des efforts sont toujours entrepris pour diminuer la consommation d'énergie des luminaires. A ce propos, Romande Energie a été mandatée pour proposer à la Commune des variantes de diminution encore possibles. Dans le tableau ci-dessus, vous constaterez que la consommation générale d'électricité a baissé de 28,5% par rapport à l'année précédente.

13. ECOLES

13.1 ASICoPe - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE COSSONAY-PENTHALAZ

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année 2022. 3 préavis lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à 16 reprises, et a traité en plus des sujets habituels, la pose de câblages et l'installation de TV connectées dans les classes, pour la rentrée 2023/2024. Ces TV connectées sont demandées par le canton afin de favoriser l'implémentation des nouvelles technologies dans les apprentissages.

Transports scolaires

Les communes du «haut» (Cossonay, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens) sont desservies par MBC et les communes du «bas» (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville) sont desservies par Carpostal et par la ligne 58 des TL (transports lausannois).

Il n'y a pas eu de gros problèmes de discipline dans les bus cette année.

Les élèves prenant les lignes régulières bénéficient toujours d'un abonnement Mobilis, ce qui a limité les coûts.

Lors des fortes chutes de neige de novembre 2022, certains bus ont été supprimés.

La collaboration avec la société Microgis a été maintenue car elle effectue un excellent travail concernant la gestion des transports.

Pause de midi et CLAC

L'accueil de midi a vécu avec soulagement la fin de la pandémie et la suppression des mesures sanitaires strictes. Certaines mesures ont été gardées (encouragement au lavage des mains), mais la pression s'est allégée tant pour les surveillantes que pour les élèves. On peut relever la bonne ambiance au sein d'une équipe de surveillance soudée.

Un nouveau cuisinier est arrivé à la rentrée scolaire d'août et la commission du Conseil des élèves chargée de l'évaluation de la qualité des repas s'est montrée très satisfaite.

La fréquentation de la zone pique-nique est très variable en fonction des saisons et de la météo. La

cantine du PAM est aussi ouverte aux élèves de 7 et 8P enclassés au PAM 2 qui dépendent de l'ASICOVV. Le partage des frais est régi par une convention.

17'983 repas ont été servis en 2022. Ce service enregistre une baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes.

L'ouverture du Clac durant la pause de midi a largement contribué à accueillir les jeunes de la 9^{ème} à 11^{ème} année, en leur proposant des activités qui leur permettent de se reposer ou de se détendre avec des jeux (ping pong, jeux de société, play station par tranche de 5 minutes par équipe) avant la reprise des cours. Ce lieu rencontre un franc succès avec un pic d'accueil de 106 élèves sur une pause, ce qui conforte l'ASICoPe dans son idée d'avoir un lieu d'accueil pour les jeunes, avec des professionnels dédiés. Cependant, la démission et le départ du responsable du Clac à la fin du mois d'août, a malheureusement entraîné la fermeture du Centre durant six semaines. En effet, le recrutement de deux co-responsables s'est avéré plus long que prévu, le marché étant très tendu. Le Clac a pu rouvrir ses portes le 31 octobre 2022.

Les plus jeunes, 7^{ème} et 8^{ème} année, ont toujours la salle de rythmique à disposition où ils peuvent jouer à des jeux de société ou se reposer.

Coût net de l'horaire continu

Année	Coût net de l'horaire continu
2020	CHF 185'808.- (6 semaines de fermeture en raison de la pandémie)
2021	CHF 202'869.-
2022	CHF 230'600.- augmentation liée à la prise en charge des élèves (surveillance au CLAC et à la bibliothèque)

Service dentaire

L'ASICoPe continue à utiliser les services de la clinique Ardentis située à Cossonay. Le coût par élève reste inchangé à CHF 12,09.

Service médical

La doctoresse Aurore Varone continue son activité de médecin scolaire de l'ASiCoPe.

Camps, activités culturelles et sportives

Les camps de ski qui devaient avoir lieu aux Diablerets ont été supprimés car les conditions d'organisation étaient très lourdes en raison des mesures sanitaires toujours en vigueur au début de l'année 2022. Grâce au travail et à l'implication du lieu d'hébergement in situ, un accord a pu être trouvé et les élèves ont pu partir en camp multisports au mois de mai.

Même le traditionnel voyage à Pompéi, qui se tient tous les 3 ans pour les élèves ayant pris l'option latin, a pu avoir lieu.

Natation

Les élèves ont pris leurs marques à la piscine du Complexe des Chavannes. La piscine a été utilisée par le secondaire à raison de 10 périodes de 45 minutes par semaine, toute l'année 2022.

Coût de l'élève ASiCoPe	
2020	CHF 3'481.00
2021	CHF 4'173.09
2022	CHF 4'225.34

Evolution du nombre d'élèves secondaires de Cossonay			
2019	2020	2021	2022
130	140	133	141

13.2 ASICOVV - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSONAY VEYRON-VENOGE

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé à 2 reprises.

Le Comité de direction s'est réuni à 16 reprises. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels, tels que les transports, les devoirs surveillés, l'accueil de midi, les contrôles dentaires et les relations avec les communes.

Mme Catherine Guex, Vice-Présidente, a démissionné du Codir et a été remplacée par Mme Isabelle Mancino, Municipale à Chavannes-le-Veyron. M. Stéphane Laurent, membre du Codir et Municipal à Mont-la-Ville, a été élu au poste de Vice-président.

L'équipe administrative est toujours formée des personnes suivantes, avec toutefois une modification dans l'engagement de la secrétaire Mme Nadia Pisani Ben Nsir. En effet, cette dernière a quitté ses fonctions à l'ASiCoPe à la fin de l'année 2021 pour être engagée par l'ASPIC, qui a accepté qu'elle travaille également pour l'ASICOVV et pour l'Asivenoge. Son salaire est réparti entre ces 3 associations (ASICOVV 30%, Asivenoge 30% et ASPIC 40%), selon une convention.

Mme Véronique Grandjean, boursière de la Commune de L'Isle, travaille sous mandat pour l'ASICOVV à un taux d'environ 15%. La commune de L'Isle facture à l'ASICOVV les heures de travail effectuées pour l'association.

L'ASICOVV accueille 815 élèves de 1P à 8P (âgés de 4 à 12 ans), sur neuf sites scolaires. Ces élèves proviennent de 11 communes : Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chau, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens.

Transports scolaires

Les élèves utilisent les bus MBC, qui sont bien identifiés par les jeunes élèves grâce à des pictogrammes. Les élèves qui ne respectent pas les consignes sont identifiés et en cas de problèmes récurrents, sont convoqués par le CODIR avec leurs parents. Ceci ne s'est produit qu'une fois en 2022. Les horaires sont respectés, les transports se passent bien. Le mandat attribué à MBC court jusqu'au 31 juillet 2023, avec une option de reconduction annuelle jusqu'au 31 juillet 2026. A cette échéance, une nouvelle procédure de marché public devra être lancée.

La société Microgis continue de gérer les transports avec efficacité et réactivité.

Service dentaire

Le bilan de cette 1^{ère} année complète avec deux prestataires, Ardentis et la doctoresse Givel, s'avère très positif et sera reconduit. Le coût du dépistage dentaire par élève reste inchangé, soit CHF 12.09.

Service médical

Le docteur Raphaël Weinguni poursuit son activité de médecin scolaire.

Bâtiments scolaires

Chavannes 1

L'école des Chavannes, devenue Chavannes 1, continue d'accueillir de jeunes élèves avec 6 classes de 1 à 6 P.

Chavannes 2

Ce nouveau complexe a trouvé son rythme de croisière. Les enseignants et les élèves apprécient particulièrement l'espace, la luminosité et la modernité du bâtiment.

PAM 2

Les grands du «cycle d'orientation», soit les 7 et 8P, sont toujours enclassés au PAM 2, répartis dans 6 classes. A la pause de midi, ils peuvent se rendre au RestOpam ou à la salle de pique-nique de CossArena. Ils peuvent ensuite aller jouer ou se reposer dans la salle de rythmique de CossArena, qui leur est réservée. Des élèves de 7-8P sont également enclassés à L'Isle, où ils bénéficient d'un accueil de midi.

Patrouilleurs scolaires

L'équipe d'une quinzaine de patrouilleurs sécurise toujours le chemin de l'école des enfants. Un nouveau passage a été sécurisé à la route de Morges. A cet endroit, un îlot vient séparer la route et la loi prévoit que deux patrouilleurs doivent être présents afin de sécuriser chaque sens de circulation.

L'ASICOVV prend toujours en charge le 25% des coûts des patrouilles scolaires.

Nombre d'élèves en augmentation

En automne, dans le cadre d'une séance réunissant la direction scolaire, la DGEO et l'ASICOVV, il a été annoncé que le nombre d'élèves attendus dans le périmètre pour la rentrée 2023 serait plus important que prévu.

Dès lors une mise à jour des chiffres a été commandée; celle-ci confirme cette augmentation d'élèves.

Le comité s'est attelé à trouver des solutions pour la prochaine rentrée tenant compte du fait que la pression se fait également sentir sur le site du PAM face à l'augmentation des effectifs du secondaire.

Comptes

Les comptes sont établis sur la base des charges et des produits scolaires effectifs incombant aux 11 communes formant l'association :

- Pour 9'236 habitants au 31.12.2022
- Pour 815 élèves ASICOVV au 31.12.2022

Le coût par élève se monte à CHF 5'608,90 avec le complément* au budget 2022.

*Pour mémoire, le Conseil intercommunal a approuvé le 20 septembre 2022, un complément au budget 2022 de CHF 550'000.- sur la ligne budgétaire « transports journaliers », en raison de l'augmentation du carburant et d'une nouvelle loi sur la rémunération des chauffeurs.

Coût de l'élève ASICOVV	
2020	CHF 4'305,88
2021	CHF 4'061,00
2022	CHF 5'608,90

Evolution du nombre d'élèves primaires de Cossonay			
2019	2020	2021	2022
342	344	359	355

14. PETITE ENFANCE & JEUNESSE

14.1 AJERCO

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois en 2022. Le 12 mai 2022, le Conseil intercommunal a accueilli pour la première fois les délégué(e)s des Conseils communaux et généraux des communes du réseau. Pour rappel, le réseau regroupe 27 communes. Le CODIR de l'AJERCO s'est réuni à 7 reprises en 2022.

L'année 2022 a permis un retour à la normale au niveau sanitaire et le réseau a vécu une pause au niveau des ouvertures. Cela a permis de consolider le quotidien des structures existantes, parfois malmenées durant la crise sanitaire. La Directrice du réseau, Mme Catherine Muller, a souhaité réorienter sa carrière professionnelle et a été remplacée par Mme Florence Barbey. D'une façon générale, le réseau AJERCO a beaucoup développé son offre d'accueil, mais il doit encore continuer son effort pour satisfaire l'ensemble de la demande. Cette année a été marquée par un effort de revalorisation des accueillantes en milieu familial sur le plan salarial. Le plan de revalorisation a été créé et validé en 2022 mais sera effectif en 2023. L'augmentation porte sur le tarif horaire (+2,2%) ainsi que le versement d'un 13^{ème} salaire.

Accueil préscolaire - Garderie Croquelune

Nombre de places autorisées: 22

Nombre d'enfants accueillis: 56

Taux d'occupation: 89%

Le lundi 14 novembre 2022, une inondation s'est déclarée dans la garderie Croquelune. Dès le mardi 15 novembre 2022, les enfants ont pu être accueillis dans des locaux de la Commune, situés dans le local de la voirie sis à la route de La Sarraz 14, qui venaient d'être rafraîchis et qui étaient vides. L'OAJE a donné son accord après visite et cette solution a permis

«Photographie» de l'offre et des besoins de la Commune de Cossonay au 31 décembre 2022:



d'éviter la fermeture provisoire de la garderie et des problèmes de garde pour les enfants.

Accueil préscolaire - Garderie les Chavannes

Nombre de places autorisées: 44

Nombre d'enfants accueillis: 125

Taux d'occupation: 94%

Les pourcentages manquants d'occupations pour arriver au 100% représentent des périodes, plages horaires de quelques heures disparates, réparties sur l'ensemble des jours de la semaine qui ne correspondent pas aux besoins des parents en recherche de placement.

Accueil parascolaire - UAPE Croquétoiles

Nombre de places autorisées 1-6P: 48

Nombre d'enfants accueillis: 116

Taux d'occupation matin: 38%

Taux d'occupation midi et après-midi: 83%

Accueil parascolaire - UAPE Les Bosquets

Nombre de places autorisées 1-6P: 24

Nombre d'enfants accueillis: 53

Taux d'occupation matin: 43%

Taux d'occupation midi et après-midi: 76%

En accueil parascolaire, les places proposées sont principalement occupées les midis et après-midi, les demandes de prise en charge le matin sont en augmentation. Le mercredi, les structures sont partiellement occupées à contrario des autres jours de la semaine. Les jours principalement demandés sont les mardis et jeudis.

Projet «Nouvelle Terre»

Le projet d'une garderie de 44 places est en cours de réalisation au sein du complexe immobilier «Nouvelle Terre». Son ouverture est prévue en 2024.

14.2 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ

La Ludothèque continue d'étendre sa visibilité tant à Cossonay que dans les communes avoisinantes. Sa responsable et son équipe de 8 bénévoles ont assurés 112 ouvertures en 2022, soit 280 heures de présence. 250 nouveaux jeux ont été achetés en 2022, ce qui montre un souci constant de renouvellement.

En 2022, la Ludothèque a innové en créant sa première soirée jeux à Cossonay. Ouverte à tous, abonnés ou non, habitants de Cossonay ou des environs, la soirée s'est tenue au RestOpam, le vendredi 24 juin. Une trentaine de personnes a participé et plusieurs familles ont acheté des abonnements, ce qui constitue un joli succès. Le Journal de Cossonay et les réseaux sociaux avaient largement contribué à faire connaître l'événement. La Ludothèque était aussi représentée aux soirées des nouveaux habitants et nouveaux retraités de Cossonay, Daillens et Penthalez.

128 abonnés en 2021	130 abonnés en 2022	=	+ 1.02% d'augmentation
1'213 jeux à disposition en 2021	1'422 jeux à disposition en 2022	=	+ 12% d'augmentation

14.3 STRUCTURE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE

COMMUNALE «LA GOÛTINE»

La Goûtine, structure d'accueil parascolaire, a trouvé son rythme au sein de ses nouveaux locaux, en plein centre de Cossonay. La fréquentation est d'environ 8 à 12 enfants selon les après-midis. Une stagiaire confirmée, ayant déjà eu une expérience avec des enfants dans une structure d'accueil privée, est accueillie à la Goûtine tous les lundis après-midi depuis la rentrée d'août et ce, pour une année.

Un accent tout particulier est mis sur les activités ludiques et créatrices. Ainsi, les élèves ont préparé un spectacle pour leurs parents à la fin de l'année scolaire. Chacun(e) réalisait un numéro selon ses compétences et son envie. Avant les vacances de Noël, les enfants ont écrit des messages bienveillants sur des galets et les ont déposés au fil des rues de Cossonay. Ces cailloux-voyageurs pouvaient être ramassés par les habitants et offerts à leurs proches

14.4 CLAC

L'implantation du CLAC sur le site du PAM est une réalité acquise par les jeunes. La fin des mesures sanitaires a permis aux jeunes de retrouver une vie sociale plus facile et plus spontanée. De janvier à mars 2022, une expérience d'ouverture le samedi après-midi a été tentée 5 fois. Ces ouvertures ont été plébiscitées par les jeunes.

Le Responsable du CLAC a souhaité réorienter sa vie professionnelle et a donné sa démission à fin août. En dépit d'une recherche active et en raison d'un marché très compliqué, les 2 co-responsables recherchés n'ont pas pu être recrutés pour le 1^{er} septembre et le CLAC a dû fermer ses portes durant 6 semaines. Le CLAC a réouvert ses portes le 31 octobre avec une équipe renouvelée, composée maintenant de 2 responsables à mi-temps et de 2 auxiliaires régulières. Les jeunes ont immédiatement réinvesti les lieux avec une moyenne de 70 passages sur les 2 services de midi. Le CLAC est devenu «The place to be» et il y a nettement moins de jeunes dans les rues de Cossonay durant la pause de midi. De nouveaux projets sont à l'étude et verront le jour en 2023.

Parrallèlement, l'Espace-prévention à Morges a proposé à la Municipalité de réaliser gratuitement une étude sur les jeunes de Cossonay, âgés de

17 à 25 ans. Un travailleur social est allé à leur rencontre au CLAC et dans la rue et les a interrogés sur différents thèmes. Il a ensuite présenté un rapport ciconstancié à la Municipalité qui indique leurs attentes. Il est intéressant de constater que les jeunes mentionnent avoir besoin d'un accompagnement. Les jeunes mobilisent de nombreux outils pour trouver des ressources mais on constate que l'information auprès d'un(e) professionnel(le) garde une place prioritaire. Les demandes d'aide les plus souhaitées concernent les aides financières, les problèmes de santé physique et mentale, la création de dossier d'embauche et recherche d'emploi/formation et la consommation de substances

Un projet d'accompagnement des jeunes est à l'étude, conjointement avec des communes environnantes.

14.5 LA PAMTINE

La PAMtine s'est, elle aussi, approprié son nouveau lieu dans le complexe des Chavannes 2. Les élèves des deux classes de la Fondation de Vernand viennent maintenant y prendre leur repas avec les enfants de l'école obligatoire. Ils partagent non seulement le lieu mais aussi les mêmes tables et petit à petit des liens se créent entre eux. C'est un beau succès pour l'école inclusive.

15. INTÉGRATION & CULTES

15.1 COURS DE FRANÇAIS

Les cours de français sont toujours très appréciés des étrangers installés à Cossonay et environ. Les cours ont pu reprendre en présentiel cette année, ce qui a favorisé l'arrivée de débutants qui ne pouvaient pas faire le cours par vidéo. Le canton a également revu ses critères de renouvellement de permis de séjour, en demandant une attestation de présence au cours et plus seulement une inscription. Le Bureau Cantonal de l'Intégration a octroyé une augmentation de subvention à la Commune, permettant ainsi de faire baisser le prix des cours pour une année, de CHF 260.- à CHF 200.- + CHF 20.- de frais d'inscription.

En 2022, 43 personnes ont bénéficié des cours de français, du niveau A0 à B1.

2021	2022
34 personnes ont bénéficié des cours de français du niveau A0 à B1	43 personnes ont bénéficié des cours de français du niveau A0 à B1

15.2 CULTES

L'année 2022 a été marquée par un retour à la normale au niveau des célébrations et des manifestations, ce qui fut grandement apprécié par les paroissiens de toutes les églises.

L'église évangélique a entamé un renouveau:

> nouveaux locaux inaugurés le 15 mai 2022;

> départ à la retraite de son Pasteur M. Roland Ostertag;

> arrivée d'un nouveau Pasteur, M. Yohan Salsac.

L'église Réformée a également salué le départ à la retraite de M. Xavier Paillard ainsi que le départ de M. Pierre-Alain Mischler et a accueilli Mme Noémie Emery, Pasteure, et Mme Catherine Novet, Diacre.

Le nouveau curé de l'église catholique s'est installé durablement et a mis en place sa pastorale. Les travaux de rénovation de l'église de La Sarraz ont avancés selon le calendrier prévu.

15.3 ACTION PARRAINAGES VENOGÈ

L'équipe d'Action Parrainages se réunit tous les 2 mois. Cette année a vu le départ de l'un de ses membres et l'arrivée de deux femmes, Mme Anne Guye-Girardet, Municipale de La Sarraz, et Mme Catherine Novet, diacre à Penthalaz.

L'Action Parrainages est totalement indépendante des communes en matière financière et fonctionne grâce à des dons, offerts généralement par les églises de la région, grâce à des collectes auprès des fidèles.

L'année 2022 a naturellement marqué un tournant, avec l'arrivée massive de réfugiés Ukrainiens.

5'636 Ukrainiens ont été recensés dans le Canton de Vaud, au 31 décembre 2022.

L'Action Parrainages n'a pas été immédiatement sollicitée, dans la mesure où l'EVAM a d'abord regroupé et identifié tous les réfugiés ukrainiens et ceux originaires d'autres pays ou continents.

En effet, l'Action Parrainages fut attentive à continuer son action auprès des migrants de tous les autres pays. Le 3 mars 2022, une conférence donnée à Cossonay, par M. Samson Yemane, originaire d'Erythrée, a rappelé combien l'exil forcé peut être douloureux.

Le 14 septembre 2022, une soirée a été organisée à Cossonay, afin de réunir les parrains/marraines de personnes ou familles ukrainiennes et les personnes parrainant des migrants d'autres nationalités. L'échange fut très fructueux, chacun pouvant partager son vécu et poser ses questions.

Pour sa part, la Commune a gracieusement mis un local, sis à la rue des Laurelles 6, à la disposition d'un couple de Cossonay qui y a organisé un magasin de denrées et vêtements pour les réfugiés Ukrainiens.

Quelques chiffres au 31 décembre 2022:

37 parrains et marraines
dont **7** couples

30 parrainés adultes, **38**
enfants et **6** jeunes (mi-
neurs non accompagnés)

18 familles ou adultes d'Erythrée,
4 de Syrie, **3** d'Afghanistan, **3** du
Kosovo, **1** de Guinée, **1** du Kenya et **1**
d'Ethiopie

16. AFFAIRES CULTURELLES

16.1 THÉÂTRE DU PRÉ-AUX-MOINES

L'année 2022 fut une année très riche pour le Théâtre. Après 2 années de pandémie, les amateurs de théâtre attendaient avec impatience un retour à la normale et la convivialité des spectacles du Théâtre du Pré-aux-Moines. Un événement exceptionnel a mis en lumière le Théâtre et la Commune: la venue du Ballet Béjart. Ce ballet, mondialement connu, se déplace rarement dans le Canton de Vaud. Sa venue était donc un événement particulièrement attendu pour Cossonay. Deux représentations, inédites et créées spécialement pour le Théâtre du Pré-aux-Moines, ont été données, à guichet fermé. Ce succès ne doit pas cacher l'excellence de la programmation tout au long de la saison: Nathanaël Rochat, et d'autres comédiens, ont offert la primeur de leur nouveau spectacle à notre Commune. Le succès du Théâtre vient non seulement de la qualité du travail de sa Directrice, mais aussi de l'exceptionnel dévouement d'une équipe de bénévoles, qui assure un accueil d'une grande qualité.

Le Théâtre en quelques chiffres:

En 2022, **28 représentations** ont été données, pour **6'260 spectateurs** (à noter que pour les spectacles du Pendrillon, la jauge est à 100 places).

En 2022, le montant de la vente des billets s'élève à **CHF 209'144.-**.

Le Théâtre a pu bénéficier de subventions pour un total de CHF 74'748.- réparti comme suit:

AstarPam a pu subventionner pour **CHF 14'498.40** de matériel technique (son et éclairage), ce qui a permis d'éviter de louer du matériel spécifique et fait baisser les factures par la suite. L'AstarPam a, en plus de cela, versé **CHF 15'000.-** pour le Festival du Pendrillon.

L'Etat de Vaud a subventionné la somme annuelle de **CHF 15'000.-**, contre **CHF 10'000.-** auparavant

La Loterie Romande et L'Etat de Vaud ont respectivement octroyé **CHF 20'000.-** et **CHF 5'250.-** pour le projet de rénovation/sécurisation de la régie et la construction d'une rampe pour les personnes handicapées. Ces projets seront réalisés en 2023.

Le Pour-cent culturel Migros a subventionné la somme de **CHF 5'000.-** pour le projet Pendrillon.

16.2 CINÉMA CASINO SA

Le cinéma a pu rouvrir ses portes normalement en 2022. Cependant, cette année ne marquera pas un retour des spectateurs comme attendu. La fréquentation est en baisse dans tous les cinémas de Suisse et celui de Cossonay n'échappe pas à ce constat. Une météo exceptionnellement clémente a incité la clientèle usuelle à privilégier les activités en extérieur et la diffusion de «blockbusters» n'a pas retrouvé son niveau d'entrées d'avant la pandémie. Le chiffre d'affaires réalisé par la billetterie en 2022 se monte à CHF 106'739.-. Il faudrait *ad minima* CHF 140'000.- pour arriver à l'équilibre.

Il reste encore des bons de réduction de CHF 5.-, émis par la Commune pour soutenir le cinéma, à disposition de la population.

Un très gros travail d'inventaire et de classement des affiches de films appartenant au cinéma a été réalisé par M. Pascal Miéville, gérant du cinéma, et par les personnes accueillies à l'ORIF de Pomy. Ces affiches sont actuellement en vente et ont déjà permis un bénéfice de CHF 600.-.

L'offre du bar a été étoffée avec la vente de Bubble-Tea local, boisson très à la mode chez les enfants et les jeunes.

Au cours de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2022, M. Claude Moinat a présenté sa démission de la présidence de la SA et Mme Florence Texier-Claessens a été élue Présidente. M. Claude Dizerens, Président de l'Association des Amis du Cinéma de Cossonay, a été élu au Conseil d'Administration, ainsi que M. Markus Schneider, qui apportera son expertise en tant qu'ingénieur du son.

16.3 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

En janvier 2022, la Bibliothèque a accueilli sa nouvelle responsable, Mme Lucille Tissot, qui fait équipe avec Mme Claudia Jacot.

L'attrait du public pour la Bibliothèque ne s'est pas démenti malgré la reprise des autres loisirs après la crise du Covid, ce qui montre bien que la lecture reste une activité très prisée de la population.

Le nombre de nouvelles inscriptions a augmenté de près de 35% en 2022, et le nombre de lecteurs inscrits à la Bibliothèque a crû de 14%.

En quelques chiffres:

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nouvelles inscriptions	41	80	62	62	84	113
Adulte	11	25	17	19	19	21
AVS	6	4	6	1	6	24
Enfant	11	20	16	21	33	22
Famille (min. 3 personnes)	13	28	22	21	26	44
Divers		3	1	0	0	2
Lecteurs inscrits à la bibliothèque	510	548	562	505	531	607
Lecteurs inscrits à e-bibliomedia	35	43	50	58	73	91
Lecteurs actifs à la bibliothèque (1 prêt minimum au cours de l'année)	281	256	282	289	320	329
Bons cadeaux utilisés, offerts aux nouveaux habitants	4	10	6	0	0	6
Documents prêtés	19'848	20'980	24'609	21'248	28'917	30'301
Documents prêtés e-bibliomedia	466	397	486	460	364	310
Prêts en moyenne les mardis	141	160	201	191	200	222
Prêts en moyenne les mercredis	143	158	180	206	238	217
Prêts en moyenne les samedis	144	130	151	221	185	230
Livres au catalogue	10'849	10'971	11'260	11'864	11'903	12'010
Livres supprimés (désherbage + échange Bibliomedia)	155	1'046	1'066	817	1'440	1'117
Livres mis en circulation (y.c. Bibliomedia + dons)	1'099	1'015	1'077	1'191	1'101	828
Livres suggérés par les lecteurs	70	90	100	38	45	85
Budget	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000
Achats effectifs	14559	16'007	14'984	15'328	14'682	16'610
Tarif Bibliomedia (location de livres pour un an)	522	522	580	580	580	580
Tarif e-bibliomedia (livres numériques)	240	258,5	452,35	452,35	452,35	452,35
Consultations catalogue en ligne						
Login	754	901	1'351	1'889	2'680	10'554
Recherche	2'769	2'647	3'238	4'323	3'338	4'741
Prolongation	1'854	2'130	1'390	1'411	2'327	2'738

17. SANTÉ PUBLIQUE

17.1 PLAN CANICULE

Si c'est le canton qui déclenche les plans «canicule», c'est bien aux communes de les mettre en place et de vérifier leur bon fonctionnement. Il a été activé le 16 juin 2022. Un courrier rappelant la vigilance et les mesures à prendre pour éviter la déshydratation, a été envoyé aux personnes de plus de 65 ans. Des appels téléphoniques aux personnes seules et des visites ont été effectués par le personnel communal.

17.2 FÊTE NATIONALE

Grâce à la levée des mesures sanitaires, la fête nationale a pu être célébrée, au grand plaisir des habitants qui sont venus en nombre.

17.3 CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Le Centre médico-social de Cossonay (CMS) est toujours sous pression avec un nombre de demandes toujours croissant. Cependant, une attention particulière est mise sur la qualité des prestations.

17.4 PROJET D'EMS

Le projet d'EMS à Cossonay est toujours à l'étude, et il semble qu'il sera priorisé par le canton en 2023.

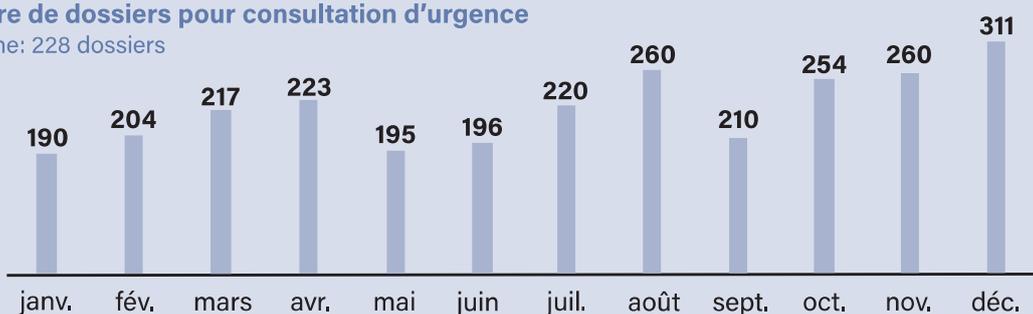
17.5 ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU NORD VAUDOIS (EHNV)

Les EHNV sont en pleine mutation. L'hôpital de Saint-Loup va progressivement fermer ses services et regrouper ceux qui restent dans un nombre restreint de bâtiments. L'hôpital fermera définitivement ses portes en 2030, pour laisser la place à un «village thérapeutique».

La permanence médicale de Cossonay a été particulièrement sollicitée en 2022, avec une hausse du nombre de prestations de près de 20% par rapport à 2021. **3'152 visites** ont été enregistrées et **2'740 dossiers** pour consultations d'urgence ont été créés.

Nombre de dossiers pour consultation d'urgence

Moyenne: 228 dossiers



Nombre de visites par mois

Moyenne: 263 visites





18. BÂTIMENTS COMMUNAUX

18.1 INVENTAIRE

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 25 bâtiments, dont voici la liste:

4 bâtiments administratifs

où sont logés les services ainsi que des activités liées à l'Administration communale: Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur travaux et voirie, poste de gendarmerie.

5 bâtiments scolaires

PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, Ludothèque, le CLAC), collège des Chavannes 1, garderie et UAPE situées dans le collège des Chavannes 2 (les autres locaux se trouvant dans ce bâtiment n'appartiennent pas à la Commune). Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz). La CossArena (ou salle polyvalente), laquelle est décrite ci-après, est également utilisée par les écoles.

7 bâtiments d'habitation

rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, auxquels il faut additionner 2 appartements situés dans les bâtiments scolaires.

4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales

l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive «En Marche», le chalet-refuge du Jura-Club, la cabane des bûcherons.

1 salle polyvalente

CossArena. Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe, un réfectoire et la Goûtine.

1 hôtel

Hôtel Le Funi.

1 église

le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.

2 parkings couverts

Parking «Les Chavannes» en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente (CossArena). Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS Parkings SA.

18.2 TRAVAUX EFFECTUÉS

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant des bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés:

Espace Alfred Landry (Maison Bleue)

Dans le cadre du programme «Pénurie d'énergie», ce bâtiment a été choisi pour devenir le PRU «Point de Rencontre d'Urgence» pour Cossonay et Dizy. Pour ce faire, une borne Wi-Fi a été installée et le tableau électrique a été modifié afin de pouvoir y brancher une génératrice de secours.

Bâtiment administratif

Installation des serrures et du contrôle d'accès «SALTO»

Temple

- nouveau filet anti-pigeons installé sur le haut de la tour du clocher;
- afin de permettre aux guides du patrimoine de mettre en activité une nouvelle visite spécifique du Temple, une partie de l'éclairage intérieur a été modifié.

Jura club

Rénovation des façades et volets.

Immeubles Rue Neuve

Suite à un décès, un appartement a été rénové complètement, en raison du grand nombre d'années de location de l'ancien locataire, et d'autres ont subi des travaux de rafraîchissement de peinture.

Préavis n° 5/2018

Le préavis n° 5/2018 relatif au financement de locaux destinés à accueillir une garderie et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans le futur complexe scolaire des Chavannes, ainsi qu'à la création d'un parking, de deux arrêts de bus et de cheminements de mobilité douce, sur le PPA «Campagne des Chavannes» a été bouclé à la fin de l'année 2022.

Voirie

- Installation d'une borne électrique pour véhicules;
- Installation d'un vestiaire séparé permettant à toute personne de se changer en toute intimité.

Villa des Prés-du-Dimanche 4

Rénovation complète de la maison afin de permettre sa location au 1^{er} janvier 2023.

Collège PAM 1

Remplacement du brûleur, des vannes thermostatiques, fenêtres et stores.

Collège PAM 2

Remplacement des stores.

Collège PAM 3

- Création d'un escalier d'accès à la passerelle dans le Théâtre;
- Rénovation et peinture de la scène et des murs.

CossArena

- Entretien du récupérateur des eaux de pluie;
- Diverses réparations sur les portes métalliques extérieures.

Collège des Chavannes 1

Remplacement complet de l'éclairage par du LED



19. POLICE DES CONSTRUCTIONS

19.1 DOSSIERS TRAITÉS EN 2022

En 2022, 67 dossiers ont été enregistrés par le Service technique communal.

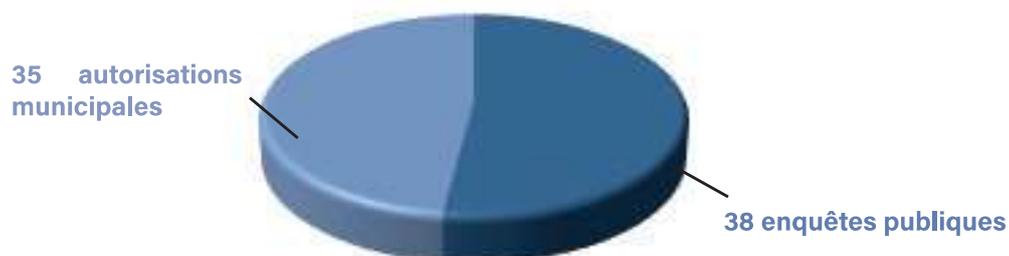
Types d'enquête:



Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants:



En 2022, 73 permis de construire ont été délivrés et sont répartis selon les catégories suivantes:



Au cours de l'année, 55 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et 47 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser ont été effectuées.

19.2 POSE DE CAPTEURS SOLAIRES

Comparatif des équipements (communaux et propriétaires privés):

2020	2021	2022	
8'773 m²	12'889 m²	13'706 m²	soit une augmentation de + 817 m² de capteurs solaires (photovoltaïques) + 123 m² de capteurs solaires (thermiques) en 1 an
de capteurs solaires (photovoltaïques)	de capteurs solaires (photovoltaïques)	de capteurs solaires (photovoltaïques)	
+	+	+	
843 m²	908 m²	1'031 m²	
de capteurs solaires (thermiques)	de capteurs solaires (thermiques)	de capteurs solaires (thermiques)	

19.3 DOSSIERS DES AUTRES COMMUNES

En 2022, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal s'élevait à 12 et 46 dossiers ont été traités dans ce cadre.



19.4 COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

La commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme (CCAU) est présidée par M. Philippe Zufferey, Municipal. Elle est chargée d'étudier les projets situés en Vieille Ville ou dans le hameau d'Allens. Elle traite également les projets concernant des bâtiments classés.

Elle est composée des membres suivants:

- M. Laurent Ollivier, urbaniste;
- M. Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique;
- M. François Golay, ancien Conseiller communal;
- M. André Besançon, représentant l'Association de la Vieille Ville;
- Mme Gabrielle Cretegnny, représentant le hameau d'Allens;
- M. Gaël Girardet, architecte;
- M. Christian Pouly, archiviste communal.

M. Daniel Aubert, ancien Syndic, qui en était membre depuis sa création, est décédé le 8 mars 2022. Il a été remplacé par M. François Golay.

MM. Christophe Leuenberger, responsable du Service technique communal, et Pierre Mermoud, collaborateur au sein du même service, participent également à ses séances.

La CCAU s'est réunie à 5 reprises en 2022 et a traité 6 dossiers.

20. INFORMATIQUE

20.1 INFRASTRUCTURE

L'année 2022 a fait office d'année de transition au niveau du dicastère de l'informatique. En effet, après une année de mise à jour et d'analyse du parc informatique communal, un inventaire du matériel et des comptes liés à l'informatique a été réalisé, en vue de la préparation du budget et actions 2023, présentant des augmentations conséquentes dans ce domaine.

En outre, divers ordinateurs de l'Administration communale, vieillissants, obsolètes, et présentant un risque potentiel au niveau de la sécurité, ont été remplacés.

Enfin, il est à relever que 3 collaborateurs du Greffe municipal ont suivi une formation spécifique pour l'utilisation du logiciel *InDesign*, utile à la mise en page du présent rapport de gestion, mais également pour la réalisation de compositions graphiques en tous genres (flyers, préavis, etc.). Cela devrait permettre à l'avenir de limiter les mandats externes pour ce type de prestations.

20.2 VIDÉOSURVEILLANCE

Les travaux se sont poursuivis en 2022 avec l'entreprise Swisscom, en vue de finaliser les différents détails techniques liés à l'installation des 13 caméras disposées sur le domaine communal, et à l'enregistrement des images.

Des contacts ont également été pris avec les Services cantonaux pour les dernières validations formelles, dans le but de mettre en service les installations durant le 1^{er} semestre 2023.

21. DÉFENSE INCENDIE & PROTECTION CIVILE

21.1 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS RÉGION VENOGÉ (SDIS)

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois au cours de l'année 2022. Trois préavis lui ont été soumis.

Le Comité directeur a tenu sept séances en 2022. A cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales. Il a également participé au rapport annuel 2022 organisé par l'Etat-Major du SDIS.

Protection et interventions

Le SDIS défend 27 communes, soit environ 27'000 habitants au total. Ces localités font toutes partie de l'ancien district de Cossonay et représentent une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

En 2022, les 27 communes ont été relativement épargnées par les intempéries (orages), ce qui explique la baisse de plus de moitié des alarmes pour des dégâts d'eau (25 cas en 2022 contre 58 en 2021).

11 services préventifs ont été effectués en 2022, notamment pour le Venogé Festival ou le passage du Tour de France dans le secteur.

Les interventions pour des pollutions ont augmenté de 8 cas en 2022, pour atteindre 44 sorties au total. Les missions concernaient en grande partie des écoulements d'hydrocarbures sur la chaussée, à la suite de défauts techniques ou d'accidents de la circulation. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation générale du trafic routier.

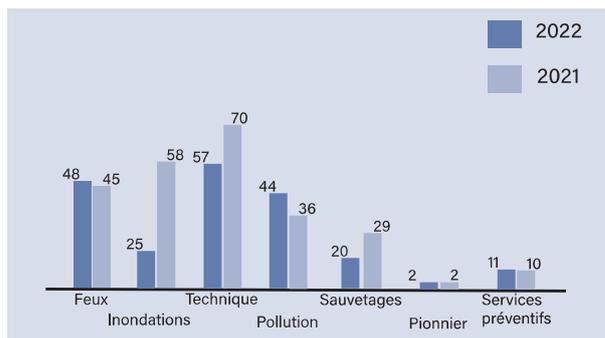
Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède:

	2021	2022
32 véhicules 10 poids lourds 22 légers stationnés dans les différentes casernes ou locaux de la région	250 sorties effectuées 240 alarmes 10 services préventifs	207 sorties effectuées 196 alarmes 11 services préventifs

Interventions 2022 du SDIS Région Venoge

5,3%	Services préventifs
1%	Pionnier
9,7%	Sauvetages
21,3%	Pollution
23,2%	Feux
12,1%	Inondations
27,5%	Technique

Comparaison 2021-2022



Les interventions ont représenté des milliers d'heures de formation et d'intervention.

910 heures administratives sans les permanents et 37'000 heures de permanence.

Ce qui représente un total de 56'000 heures de service.

2021

45
interventions
pour des feux

2022

48
interventions
pour des feux

Localisation des alarmes

Penthalaz	47	Cuarnens	4
Cossonay	24	Pompaples	4
Eclépens	20	Dizy	3
La Sarraz	17	Ferreyres	3
Penthaz	17	La Chaux	3
Bournens	9	Grancy	3
Mex	9	Lussery-Villars	2
Vufflens-la-Ville	9	Senarclens	2
Daillens	8	Chevilly	1
L'Isle	8	Moiry	1
Gollion	6	Chavannes-le-Veyron	0
Mont-la-Ville	6	Mauraz	0
Sullens	6	Orny	0
Boussens	4	Hors secteur*	6

* Echallens (2), Arnex-sur-Orbe, Cottens, Oulens-sous-Echallens et Romanel-sur-Morges

Coût par habitant

Budget 2022

CHF 27.93

Comptes 2022

CHF 29.21

La part de la Commune à cette organisation se monte à

CHF 128'214.39

21.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

Composition du CODIR (comité de direction)

Christian Franco - Président Denges
Olivier Jeanneret - Vice-président Tolothenaz
Marylin Sieber - Membre Orny
Laurent Pellegrino - Membre Morges
Claude-Alain Caviglioli - Membre Apples
Eric Hostettler - Membre L'Isle
Jean-Marc Schlaeppli - Membre Etoy

Organisation

Le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray, après 15 ans de service à la Protection civile et depuis 2016 à la tête du Bataillon District Morges, a décidé de réorienter sa carrière comme Commandant de la Police Nord vaudois.

Lors de l'assemblée du 12 mai 2022, il a remis officiellement le commandement de la région au Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, lui-même venant de passer les 16 dernières années de sa carrière au service du citoyen comme gendarme et policier.

Voici les principales actions qui ont été menées par l'ORPC District Morges, en 2022:

- divers cours de répétition et de spécialistes tout au long de l'année;
- 16 juin, déclenchement du plan canicule, épisode 1;
- 23 juin, aide à l'Ukraine, épisode 1;
- 5 au 11 juillet, Tour de France;
- 18 juillet, déclenchement du plan canicule, épisode 2;
- 20 au 22 juillet, aide à l'Ukraine, épisode 2;
- 3 août, délestage autoroutier suite accident mortel sur A1 (Morges);
- 14 au 17 novembre, aide à l'Ukraine, épisode 3.

Liens avec la crise énergétique

Dès début octobre, le climat en lien avec les crises énergétiques a fortement impliqué l'ORPC dans des travaux préparatoires afin de garantir la meilleure prestation possible pour tous les citoyens et les partenaires si ce type d'événements viendraient à se produire.

Il y a eu de nombreuses réflexions à mener en rapport avec l'acquisition de matériel et le développement de façons de procéder sans compter sur l'informatique et l'électricité afin de pouvoir garantir en urgence l'armabilité, sans électricité et donc sans téléphone, des astreints en cas d'événements majeurs.

En collaboration avec la Préfecture, l'ORPC a été un appui pour les communes afin de répondre à leurs questions en lien avec cette thématique et plus particulièrement les PRU (points de rencontre d'urgence). Des concepts d'intervention ont également été créés et les cadres ont été formés à réagir à cette menace.

Quelques chiffres annuels:

4'616 jours de service Bat. Morges	2'758 jours de cours de répétition
649 jours de service IFC (interventions en fa- veur de la collectivité)	1'209 jours de service ISU (interventions en situation d'urgence)
CHF 193'802.- = Coût de l'engagement ORPC District de Morges	

Effectifs de la PCi

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle avait déjà eu un impact important sur la perte des effectifs entre les années 2021 et 2022 avec une diminution de 238 astreints.

Effectifs au 31 décembre 2022: 478

Les mesures transitoires touchent l'ORPC avec une perte importante de 86 astreints. En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 01.01.2023 sera de 408 astreints répartis selon la composition suivante:

> Officiers	44
> Sous-officiers	57
> Soldats	377

Dispositions pénales

Malheureusement, l'ORPC doit chaque année avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation.

22. SPORTS

22.1 TOUR DE FRANCE

Cossonay et Allens ont eu le privilège d'accueillir le cortège du Tour de France le 9 juillet 2022 lors de la 8^{ème} étape de la «Grande Boucle», reliant Dôle à Lausanne. Si le passage de cette prestigieuse course cycliste a engendré passablement de perturbations de trafic au niveau de la Commune et du Canton, la population s'est déplacée en nombre au bord des routes et a su profiter à sa juste valeur de cette fête populaire, ainsi que de la manifestation communale «La Fête roule» s'étant déroulée à cette occasion sur le site du Pré-aux-Moines grâce au soutien et à l'implication des Services communaux et d'entreprises, clubs, ou associations de la Commune.



(© Reynald Zambaz – Geom-Service)

22.2 CLUBS SPORTIFS

Si le début de l'année a encore été marqué par quelques restrictions dans la pratique sportive en raison du coronavirus Covid-19, le reste de l'année 2022 a signifié le retour à la normalité pour les différents clubs et groupements sportifs de la localité. Ces derniers ont à nouveau pu bénéficier des différentes installations communales dans la zone sportive «En Marche» ou des salles de sport du PAM 3 et de CossArena pour leurs différents entraînements ou matches, mais également pour l'organisation de diverses manifestations à but lucratif telles que repas de soutien, soirées annuelles, lotos, courses, etc.

22.3 STATION BOXUP

Installée durant l'été à proximité de la zone en tartin du Pré-aux-Moines, une station développée par la société «BoxUp» à Renens, offre la possibilité aux utilisateurs du terrain de sport du Pré-aux-Moines de bénéficier gratuitement et sur inscription préalable via une application spécifique, de matériel pour la pratique de 5 sports différents, à savoir Basketball, Pingpong, Football, Street Racket et Mòlkky (bowling finlandais).

Comme le démontrent les statistiques ci-dessous, la population a réservé un accueil relativement favorable à cet aménagement, puisque plus de 930 utilisations ont été recensées, soit une moyenne de 155 par mois, durant 52 minutes en moyenne.

934

utilisations totales

25

âge moyen des utilisateurs

	Types d'activité	Moyenne d'âge
Basketball	516	22
Football	244	25
Street Racket	94	31
Pingpong	53	30
Mòlkky	27	39
	TOTAL: 934	MOYENNE: 25

22.4 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE ET DU CAMPING DE LA VENOGNE (AIPCV)

Le Conseil intercommunal de l'AIPCV, dont fait partie M. Philippe Zufferey, s'est réuni à 3 reprises en 2022. 6 préavis ont été présentés au Conseil. En 2022, la charge pour la Commune de Cossonay s'est montée à CHF 60'462,35.

22.5 ASSOCIATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES CHAVANNES (ASPIC)

Ressources humaines

Le personnel engagé par l'ASPIC correspond en 2022 à 11.8 ETP (équivalents temps plein), répartis comme suit:

1 responsable d'exploitation
+
14 personnes fixes de 10 à 100%
+
1 assistante administrative à 80%
pour répondre à la demande de la clientèle

Il y a également de nombreux auxiliaires qui sont appelés pour les remplacement divers à hauteur de 45%.

Statistiques de fréquentation

Contrairement à l'année 2021 avec l'impact du Covid, 2022 fut une année riche en fréquentations (public, clubs, écoles, ...).

450 enfants à l'école de natation
162 clients aux cours privés
522 clients aux cours fitness/aquabike
37 nageurs aux cours Masters
6 sirènes aux cours Mermaiding

En 2022, la fréquentation s'est élevée à 58'000 passages.

Prestations

En 2022, la piscine des Chavannes a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes:

- accueil du public scolaire (établissements primaire et secondaire et Fondation de Vernand);
- école de natation pour les plus petits et cours privés et semi-privés pour les plus grands et les aînés;
- aquagym tonique et douce;
- rééducation par physiothérapie;
- partenariat associatif avec divers clubs.

Manifestations publiques en 2022

- championnats suisses (natation pour les clubs elites et waterpolo);
- championnats internationaux de natation synchronisée;
- grand championnat de natation, le critérium romand.

Pour plus d'informations: www.aspicoss.ch

23. CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2022 (n° 08/2023),
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire rempl.

V. Induni

E. Jordan



COMMUNE DE COSSONAY
RUE NEUVE 1
CASE POSTALE 31
1304 COSSONAY

-
021.863.22.00
SECRETARIAT@COSSONAY.CH